



RAPPORT SFCR

20/17



Matmut

Sommaire

Synthèse	5
Activités et Résultats	15
A.1 Activité	16
A.2 Résultats de souscription	18
A.3 Résultats des investissements	21
A.4 Résultats des autres activités	22
Système de Gouvernance	23
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	24
B.2 Exigences de compétence et honorabilité	33
B.3 Système de gestion des risques	36
B.4 Système de contrôle interne	45
B.5 Fonction d'audit interne	49
B.6 Fonction actuarielle	51
B.7 Sous-traitance	53
Profil de risque	57
C.1 Risque de souscription	58
C.2 Risque de marché	64
C.3 Risque de crédit	69
C.4 Risque de liquidité	71
C.5 Risque opérationnel	73
Valorisation à des fins de solvabilité	75
D.1 Actifs	76
D.2 Provisions techniques	78
D.3 Autres passifs	81
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	82
Gestion du capital	83
E.1 Fonds propres	84
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	86
E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions »	88
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	89
E.5 Non respect du minimum de capital requis et non-respect	90
QRT	91
Bilan Prudentiel (S.02.01.02)	92
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (S.05.01.02)	93
Primes, sinistres et dépenses par Pays (S.05.02.01)	94
Provisions techniques Vie et Santé SLT (S.12.01.02)	95
Provisions techniques Non Vie (S.17.01.02)	97
Sinistres en Non Vie (S.19.01.21)	100
Fonds Propres (S.23.01.01)	101
Capital de Solvabilité requis – Formule Standard (S.25.01.21)	104
Minimum de Capital requis (S.28.01.01)	105

Synthèse

A. ACTIVITE ET RESULTATS

Matmut SAM est en charge de la stratégie du Groupe Matmut et des fonctions centrales.

Elle conçoit, gère et distribue une offre d'assurance IARD à destination des particuliers et de catégories de professionnels (TPE, artisans, commerçants) et associations.

Les parts de marché, sur lesquelles elle est principalement orientée, sont, en 2016, matures, notamment sur le segment des ménages.

RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Les chiffres du portefeuille et de la production au 31 décembre 2016 font apparaître une contraction par rapport à l'exercice 2015 qui s'explique notamment par des actions sur le segment des agents publics.

Une opération significative a été menée au sein du Groupe Matmut concernant les sociétaires relevant de la fonction publique. Il a ainsi été décidé de privilégier sur ces cibles le lien affinitaire afin d'offrir aux agents publics des produits plus adaptés à leurs usages et comportements. Dès 2015 des actions ont été mises en place pour inciter les sociétaires de Matmut SAM à souscrire auprès de sa filiale AMF Assurances spécialisée sur ce segment.

Sans ces opérations, le portefeuille de Matmut SAM aurait été stable.

Performance de souscription des principales activités de Matmut SAM sur la période de référence (représentant 88 % du chiffre d'affaires)

Revenus et dépenses de souscription sur le périmètre « Automobile »

Concernant l'activité « Automobile », le principal facteur d'explication du résultat est la charge de sinistralité et de provisions. En effet, le coût moyen des dossiers est en progression avec, de plus, une sinistralité du fait des événements climatiques en forte hausse. Pour la partie provisions, l'augmentation est principalement le fait du contexte de taux bas qui induit mécaniquement une hausse de la provision des dossiers, avec engagements viagers, à montant d'indemnisation inchangé (effet d'actualisation).

Revenus et dépenses de souscription sur le périmètre « Habitation »

Pour la branche habitation celle-ci affiche en revanche un résultat technique en hausse, la quasi stabilité des cotisations s'inscrivant dans un contexte de charge de prestations contenues par rapport à 2015. L'année 2016 malgré les événements climatiques (Sécheresse, Inondations) reste une année plutôt favorable. L'amélioration du résultat provient également de la révision des provisions des survenances antérieures et de la révision d'une hypothèse de calcul des engagements payables sous forme de rente.

Revenus et dépenses de souscription sur le périmètre de l'activité « Accident de la vie »

Pour les contrats « Accidents de la vie », l'évolution à la baisse du résultat s'explique par une progression de la sinistralité (augmentation du coût moyen par dossier).

RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Performance financière sur la période de référence

Le résultat financier atterrit à 103 M€ en hausse d'environ 20% par rapport à 2015. Cette forte variation s'explique principalement par d'importantes reprises de provisions.

Malgré une stabilité globale apparente, certains postes comme les revenus générés et le niveau de plus values réalisées montrent, dans le détail, des évolutions relativement contrastées.

En particulier, les revenus apparaissent en très légères hausses du fait d'une :

- baisse des revenus obligataires et des loyers de l'immobilier. Pour le premier, la baisse des taux est le principal facteur explicatif, impactant à la fois le niveau des revenus générés par

l'exposition « taux fixe » (effet de dilution lors des réinvestissements) mais également celui liée aux expositions « taux variables ». Concernant les loyers immobiliers, l'évolution des revenus est notamment liée aux cessions intervenues en 2015.

compensée par une :

- hausse des revenus liés aux actions et aux fonds d'investissement. Pour ces derniers, l'amélioration du niveau de rémunération est la conséquence de l'évolution naturelle du cycle de vie de certains fonds (notamment d'infrastructure).

De la même façon, le niveau de plus values réalisées sur la période est stable mais masque également de fortes variations. En particulier, le montant de réalisation sur l'immobilier apparaît très en baisse comparativement à 2015 qui fut marquée par un nombre de cessions important. Pour autant, cette baisse est compensée par la forte hausse des plus values réalisées sur la partie obligataire, en lien avec la disparition de la réserve de capitalisation depuis le 1^{er} janvier 2016 mais à nuancer malgré tout de l'impact mécanique de ces cessions sur la variation du stock d'amortissement.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance de Matmut SAM, décrit dans les statuts et le règlement intérieur, repose sur une organisation claire assurant le partage des responsabilités entre l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, son Président, et la Direction Générale.

LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

La gestion saine et prudente des activités de la mutuelle est garantie par :

- ▶ L'application de la règle dite des « 4 yeux » et la désignation du Président et du Directeur Général, dirigeants effectifs.
- ▶ La mise en œuvre de procédures garantissant la compétence et l'honorabilité des dirigeants effectifs, des membres du Conseil d'Administration et des fonctions clés intervenant au cours du processus de désignation et s'appliquant pendant toute la durée des fonctions.
Les exigences de compétence sont appréhendées à titre individuel pour les dirigeants effectifs et fonctions clés et à titre collectif pour les administrateurs.
L'honorabilité, appréciée individuelle, répond aux mêmes principes pour l'ensemble des personnes concernées.
- ▶ La politique de rémunération des dirigeants régulièrement présentée au Comité des Nominations et Rémunérations du Conseil d'Administration. Composée d'une partie fixe et d'une partie variable attribuée en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints, la rémunération des dirigeants ne comprend aucune attribution d'actions ou stock-options. Les membres du Conseil d'Administration perçoivent uniquement des indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs mandats.
- ▶ Le système de gouvernance qui place le Conseil d'Administration et la Direction Générale au cœur du dispositif de gouvernance et de maîtrise des risques à travers notamment la mise en place d'une comitologie adaptée.

Le Conseil d'Administration s'appuie ainsi sur des comités spécialisés dont le Comité d'Audit et des Risques chargé de l'examen de la sincérité des comptes, du respect des procédures internes d'élaboration de l'information financière et des contrôles et diligences effectués par les commissaires aux comptes et l'Audit interne. En matière de gestion des risques, il s'assure notamment de l'existence d'une procédure d'identification et suivi des risques, assiste le Conseil dans la surveillance des risques, instruit les paramètres de l'appétit pour le risque, les résultats des évaluations de l'ORSA, traite de la politique de placement et examine les rapports narratifs (RSR, SFCR, rapport actuariel...)

Système de contrôle et de gestion des risques

Matmut SAM a mis en place et a renforcé son dispositif de gestion de risques comprenant un processus ORSA, la formalisation de politiques écrites de gestion de risques, un système de Contrôle Interne et la désignation de fonctions-clés.

Le système de gestion de risques de la mutuelle se définit comme la combinaison d'un cadre formalisé et structurant (processus, procédures, politiques) associé à des acteurs clairement identifiés et dont le rôle est explicitement détaillé ainsi qu'à des reportings internes et à la production de rapports réglementaires.

Il comprend :

- ▶ Un processus ORSA intégré au processus de définition de la stratégie ainsi qu'à celui de définition du cadre d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles notamment à travers la composante d'évaluation du besoin global de solvabilité.
- ▶ Des politiques de gestion de risques formalisant les règles, procédures et stratégies applicables aux risques financiers (investissement, gestion actif/passif, gestion du risque de liquidité), de souscription et de provisionnement, de réassurance et aux risques opérationnels auxquels Matmut SAM est exposée permettant leur maîtrise.
- ▶ Un système de contrôle interne organisé autour de trois niveaux de contrôle.
Le premier est organisé et mis en œuvre par les métiers dans le cadre des missions qui leur sont confiées.
Le deuxième niveau est exercé à la fois à travers le dispositif de vérification de la conformité et suivi des risques réglementaires et le dispositif de contrôle interne constituant le cadre dans lequel la gestion du risque opérationnel s'exerce.
Le troisième niveau est assuré par la fonction Audit interne de la mutuelle.
- ▶ La désignation de fonctions clés actuarielle, audit interne, gestion des risques et vérification de la conformité. Les titulaires des fonctions clés disposent de par leurs statut et positionnement au sein de la mutuelle d'une autorité suffisante pour agir et être entendus.

La fonction clé actuarielle donne, à travers l'élaboration du rapport actuariel annuel, un avis actuariel indépendant sur la fiabilité des provisions, sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance, en établissant de manière transparente toutes ses remarques et en justifiant ses recommandations.

La fonction clé audit interne donne, à travers les missions d'audit, une assurance sur le degré de maîtrise des opérations de la mutuelle en évaluant de façon systématique et méthodique ses principaux processus et en faisant des propositions pertinentes pour améliorer leur efficacité.

La fonction clé vérification de la conformité identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires applicables aux activités de la mutuelle. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

La fonction clé de gestion des risques identifie et agrège les risques qualifiés d'importants, contribue à la formalisation des politiques et processus de gestion des risques, anime le dispositif ORSA, veille à son intégration dans la stratégie du Groupe et rédige en lien avec les directions les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques (ORSA, RSR, SFCR).

Les responsables des fonctions clés entretiennent des échanges réguliers, contribuant au système de gestion de risques, dans le cadre du comité des fonctions clés se réunissant trimestriellement pour échanger régulièrement sur l'évolution de l'actualité réglementaire, l'avancement des dossiers techniques, l'actualité ACPR.

C. PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de Matmut SAM est relativement standard sur le marché de l'assurance. Il s'agit de risques de masse sans particularités tant en terme de garanties que de concentration, si ce n'est – toutefois dans une mesure très limitée - géographique.

La typologie de risques de la Matmut se décline comme suit :

LE RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription de la mutuelle est essentiellement un risque de souscription « NON VIE » et plus accessoirement des risques « SANTE » et « VIE », du fait de la présence de garanties couvrant les dommages corporels dans les contrats.

Les risques liés à l'activité de souscription de Matmut SAM sont donc principalement des risques de réserve et de prime. Ils sont identifiés par la formule standard qui permet de les mesurer.

Entre les exercices 2015 et 2016, le profil de risque, appréhendé à travers le chiffre d'affaires et les provisions techniques est relativement stable.

En termes d'exposition, les modules de risque de souscription projetés sont les risques de souscription Non Vie, Santé, et Vie.

Compte tenu de la diversification du portefeuille (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante. La stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Afin de transférer une partie du risque de souscription, Matmut SAM a développé un programme de réassurance permettant de couvrir notamment les risques pouvant présenter des effets de cumul de survenance annuelle (les risques climatiques sont particulièrement visés) et / ou d'intensité.

Les traités souscrits ont pour objet la protection des engagements résultant des risques de Responsabilité civile automobile et Responsabilité Civile des particuliers, des risques de dommages aux biens des particuliers, et des risques de dommages corporels.

L'objectif de la réassurance est de réduire la volatilité du résultat comptable et des fonds propres de Matmut SAM. Les travaux de renouvellement consistent en la réalisation d'études techniques menées avec le courtier Aon de façon à déterminer la structure de l'année suivante et placer les priorités et portées adaptées à l'évolution du chiffre d'affaires. Compte tenu de la stabilité globale du profil de risque, il n'est pas prévu de modification majeure du programme actuel dans les projections.

En termes de sensibilité aux risques, sont établis chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur les activités d'assurance que sur les actifs de la mutuelle. Un test combiné est également réalisé.

Les résultats des stress de souscription montrent tant dans le scénario espéré que dans le scénario alternatif que le risque souscription est un risque mesuré dans le total du SCR.

Si les hypothèses du choc souscription détériorent le résultat comptable, le ratio de couverture S2 reste largement au-dessus du seuil réglementaire de 100% sur l'horizon de projection.

LE RISQUE DE MARCHÉ

Le portefeuille d'actifs reflète la volonté de Matmut SAM de diversifier ses sources de revenus et de risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille dont le total des actifs représente, au 31 décembre 2016, 3 156 M€.

L'allocation obligataire est la plus importante et est principalement composée d'obligations privées et souveraines. Le rating moyen du portefeuille est de A (contre A- à fin 2015) pour une

maturité moyenne de 13 ans. Face au contexte de taux bas, la part investie en taux fixe diminue légèrement du fait de remboursements réinvestis majoritairement en taux variables et assimilés.

Parallèlement, l'exposition actions augmente légèrement en conséquence de l'évolution des marchés actions et par le fait de la création de la société Matmut Private Equity (MPE) qu'elle détient à 99,9% et dont l'objet est de regrouper l'ensemble des investissements « private equity » du Groupe Matmut et permettre à toutes les filiales du Groupe l'accès à cette classe d'actifs.

La poche fonds d'investissement diminue par rapport à l'année 2015 en lien notamment avec la réduction de l'exposition aux fonds alternatifs. Enfin, le poids du portefeuille immobilier est stable sur la période.

Au 31 décembre, le coût en capital lié au risque de marché s'élève à 616 M€.

Cette métrique de risque est suivie et calculée mensuellement dans le cadre du pilotage du portefeuille d'actifs. Outre l'impact de l'évolution et des prévisions d'évolution des marchés financiers, la déclinaison opérationnelle de l'allocation stratégique est également fonction du risque disponible en termes de SCR marché. Cela permet ainsi de construire un portefeuille d'actifs cohérent avec l'appétence au risque défini dans le cadre du processus ORSA.

En termes de résistance du portefeuille d'actifs à un environnement économique adverse et à différents chocs de marchés, le scénario alternatif joué dans le cadre de l'ORSA est complété par la réalisation de différentes mesures de stress :

Des stress unitaires sont menés mensuellement en choquant les grands facteurs de risques du portefeuille (actions, immobilier, taux).

Des stress historiques sont également menés (type : krack obligataire de 1994, bulle internet 2000/2003, crise du crédit 2007/2009 et crise des souverains 2010/2011). Ils complètent la vision du risque de la mutuelle en permettant de mesurer la robustesse de son portefeuille face à des crises financières historiques.

Enfin, sont réalisés dans le cadre de l'ORSA, des scénarios de stress jugés réalistes dans l'environnement actuel et dont l'enjeu est d'éclairer sur leur impact sur le profil de risque et le ratio de couverture des fonds propres.

LE RISQUE DE CRÉDIT

Matmut SAM est soumise au risque de crédit au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements et au titre des expositions de type 2 du fait de ses avoirs en banque.

En termes d'exposition, la projection des SCR sur l'horizon du plan stratégique fait apparaître un SCR de contrepartie stable en lien avec les évolutions prévues concernant le développement du portefeuille de contrats. Les autres postes du bilan pour lesquels le risque de contrepartie s'applique sont peu fluctuants.

Compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles. Cette diversification est d'ailleurs formalisée via une limite d'engagement fixée à 20% de chaque programme de réassurance, sauf cas particuliers.

D'autres techniques d'atténuation du risque de contrepartie sont mises en œuvre au rang desquelles l'application de règles internes permettant une veille sur la solidité financière des réassureurs, via l'outil Market Review, l'insertion d'une clause de résiliation anticipée dans les traités en cas de dégradation importante du rating du réassureur et la garantie par les réassureurs de leurs engagements sous forme de gage espèces ou nantissements de comptes titres.

Par ailleurs, les nantissements apportés par les réassureurs permettent, via l'évaluation basée sur la formule standard, de réduire la perte en cas de défaut et in fine d'atténuer le SCR défaut.

En termes de sensibilité et compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de Matmut SAM, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le besoin de liquidité est une dimension prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est lié à la duration du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) ainsi qu'en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle est grande, plus le besoin de liquidité croît.

Les flux prévisionnels de trésorerie de l'année (et comparé au réalisé N-1) font l'objet d'un suivi mensuel de même que les encaissements et décaissements hebdomadaires prospectifs.

Le pilotage de l'allocation d'actifs intègre la contrainte de liquidité à travers le suivi mensuel du niveau d'illiquidité (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année).

LE RISQUE OPÉRATIONNEL

La gestion du risque opérationnel s'opère dans le cadre du dispositif de contrôle interne de la Direction de la Maîtrise des Risques de la mutuelle.

Le dispositif comprend

- l'élaboration de cartographies de risques opérationnels,
- l'évaluation des risques,
- l'évaluation des dispositifs de maîtrise des risques via des campagnes de documentation et d'auto-évaluation de ceux-ci,
- le suivi et le traitement des risques via le suivi des plans d'actions définis par les opérationnels, suivi des recommandations, et suivi des incidents.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Au 31/12/2016, les actifs de la Matmut sont composés de 88 % de placements et d'Immobilier d'exploitation, d'1% de prêts et de prêts hypothécaires, de 2 % de provisions techniques et d'actifs divers pour 10 %.

ACTIFS

Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers de chaque société du Groupe Matmut, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Actions

Les actions cotées sont valorisées chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un évènement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux

comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2).

Une valorisation S2 est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité) pour les sociétés d'assurance incluses dans le périmètre du Groupe Matmut.

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées chaque fin de mois en valeur de marché (moyenne des valorisations de tous les contributeurs ICMA).

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale. Ils sont valorisés en actualisant leurs flux futurs sur la base de la courbe des taux en date d'observation, ajusté du spread de crédit à l'émission de chacun d'eux.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en market-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI Mandats) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés réalisés par roulement tous les 5 ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Autres actifs

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail (valeur d'expertise).

Les autres actifs sont valorisés à leur valeur nette comptable (dénouement court inférieur à 6 mois), à l'exception des :

- frais d'acquisition reportés : sans valeur en Solvabilité 2.
- agencements et installations, et matériel et mobilier de bureau : valorisés à zéro, à défaut, d'estimation de la valeur économique.

PROVISIONS TECHNIQUES

Matmut SAM présente ses provisions techniques par ligne d'activité, en norme Solvabilité 2 au 31/12/2016.

Les provisions techniques calculées en norme prudentielle sont :

- le best estimate de primes ;
- le best estimate de sinistres ;
- la marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les best estimate de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs.

Best Estimate de primes

La provision pour prime est calculée au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement est envisageable (révision des cotisations, résiliations).

Best Estimate de sinistres

La provision pour sinistre tient compte de tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Actualisation

L'actualisation est effectuée au global (tous périmètres), pour les Best Estimates des provisions pour sinistres, des provisions pour primes, des créances de provisions pour primes et des créances de provisions pour sinistres.

Au 31/12/2016, la courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA sans ajustement.

Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » qui actualise les SCR futurs à un taux de 6%. La méthode utilisée par Matmut SAM consiste à projeter individuellement les sous modules de SCR sous l'hypothèse que l'activité devienne un run-off, puis de les agréger pour en déduire un SCR de référence.

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul best estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont valorisés à leur valeur nette comptable (dénouement court inférieur à 6 mois), à l'exception des emprunts bancaires dont la valorisation S2 tient compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Impôts différés :

- pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale Solva 1 est comparée à la valeur Solva 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- le cas échéant, l'impôt lié aux déficits reportables et les crédits d'impôts reportables sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan.
- à l'inverse, les reports et sursis d'imposition sont inscrits au passif du bilan S2.
- le taux d'imposition retenu est de 34.43% (taux de droit commun + contribution additionnelle sauf régimes particuliers)
- les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre S1 et S2 sont « nettés » au bilan.

E. GESTION DU CAPITAL

FONDS PROPRES

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de Matmut SAM.

Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la Directive 2009/138/CE n'est utilisée.

L'évolution des fonds propres de la mutuelle sur la période de planification de son activité compte tenu de sa stratégie d'entreprise est la conséquence naturelle de l'évolution de ses résultats. Aucune « management action » particulière n'est prévue sur l'horizon de projection.

CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR) ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR)

Dans le cadre des évaluations prévues par l'ORSA, Matmut SAM démontre le caractère adéquat de la formule standard compte tenu de son profil de risque.

La mutuelle n'utilise pas de paramètres propres à son profil de risque ; de même, il n'est pas appliqué d'ajustement égalisateur sur la courbe des taux.

Au 31 décembre 2016, le SCR de la Matmut s'établit à 835 M€, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non vie.

L'allocation en actions du portefeuille de la mutuelle représente la part la plus significative du risque de marché.

Le poids du risque de souscription Non Vie est significatif dans le SCR global avec notamment le risque de primes et réserves.

Le MCR de Matmut SAM s'élève quant à lui à 235 M€.

Matmut SAM couvre parfaitement son SCR : son ratio de solvabilité s'établit au 31 décembre 2016 à 180 %.



Activités et Résultats

Partie A

A.1 Activité

PRESENTATION DE L'ENTITE

Matmut SAM est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Son siège social est situé 66 rue de Sotteville ROUEN (76100).

Elle est immatriculée sous le numéro SIREN 775 701 477.

Matmut SAM est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.

Matmut SAM a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels à :

À la SEC BURETTE
9 rue Malatiré
76000 ROUEN
et
Au Cabinet MAZARS
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE Cedex.

Avec plus de 2,6 millions de sociétaires et 5 581 953 contrats d'assurance (au 31 décembre 2016), elle est un acteur de référence sur le marché de l'assurance des particuliers.

Elle conçoit, distribue et gère des contrats d'assurance de « dommages et de responsabilité civile » pour les particuliers sur les segments : Auto – Moto - Habitation - Accidents corporels - Assurance scolaire.

Elle apporte à ses sociétaires des prestations en matière de protection juridique vie privée et d'assistance.

Elle conçoit, distribue et gère une gamme de produits forfaitaires pour les petites entreprises et les associations.

Matmut SAM est la tête du Groupe Matmut. A ce titre, elle fixe la stratégie et est en charge des fonctions centrales.

Elle compte 5164 collaborateurs et s'appuie sur un réseau commercial salarié composé de 515 agences au 31/12/2016.

Le Chiffre d'Affaires de Matmut SAM atteint 1 370 338 K€ au 31/12/2016.

Elle détient :

- quatre filiales opérationnelles d'assurance : Matmut Vie, Matmut Protection Juridique, Inter Mutuelles Entreprises, AMF Assurances.
- des participations significatives non majoritaires dans des filiales d'assurance et de réassurance (IMA, MUTRE) et dans des sociétés financières ou de gestion de portefeuille (SOCRAM Banque et OFI AM).

Elle exerce exclusivement sur le territoire français.

En sa qualité de tête de Groupe elle est affiliée à :

- la SGAM SFEREN : qui fait l'objet d'une procédure de dissolution,
- la SGAM VIANA : qui compte parmi ses affiliées la mutuelle d'assurances AMF, Matmut Mutualité, la mutuelle Ociane et les mutuelles Mutlog et Mutlog Garanties.

Matmut SAM est membre de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et adhère, au sein de cette Fédération, à l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM).

Au plan européen, Matmut SAM participe notamment aux travaux d'Euresa, qui regroupe des acteurs européens de l'économie Sociale (Groupe Unipol en Italie, P&V en Belgique, DEVK en Allemagne...). Les discussions dans ce cadre peuvent être soit des échanges de bonnes pratiques, soit des projets menés en commun notamment sur le développement durable.

OPERATIONS OU EVENEMENTS IMPORTANTS

L'année 2016 a été placée sous le signe d'une accélération des évolutions liées aux nouvelles technologies et à l'ancrage de l'économie collaborative, dans un environnement toujours difficile, marqué par des attentats meurtriers et un contexte économique et social tendu. Matmut SAM a bénéficié de la nouvelle campagne de communication lancée en fin d'année.

Le coût de la sinistralité a fortement augmenté dans tous les domaines et cela résulte de la combinaison de deux phénomènes : une forte augmentation des événements climatiques associée à une hausse des coûts de la réparation et l'inflation continue des indemnités allouées aux victimes de dommages corporels.

A.2 Résultats de souscription

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE MATMUT SAM

L'activité de Matmut SAM repose principalement sur des opérations d'assurance IARD notamment sur le domaine des particuliers. Elle propose également une offre d'assurance IARD pour certains professionnels et associations, à travers des produits dits forfaitaires correspondants aux besoins des petites structures.

Les garanties proposées à travers ses contrats sont ainsi majoritairement des garanties dommages et des garanties de responsabilité civile couvrant les véhicules à moteur et les habitations.

Pour ce faire, Matmut SAM détient les agréments pour l'exercice des activités relevant des branches suivantes (Article R 321.1 du code des assurances) :

- 1- Accidents
- 3- Corps de véhicules terrestres
- 6- Corps de véhicules maritimes, lacustres, fluviaux
- 7- Marchandises transportées
- 8- Incendies & éléments naturels
- 9- Autres dommages aux biens
- 10- Responsabilité Civile véhicules terrestres à moteur
- 12- Responsabilité Civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux
- 13- Responsabilité Civile générale
- 16- Pertes pécuniaires diverses
- 17- Protection Juridique
- 18- Assistance

En norme prudentielle dite « Solvabilité 2 », les lignes d'activités auxquelles sont rattachées les opérations sont les suivantes :

- 1- Frais de soins
- 2- Perte de revenus
- 4- Responsabilité Civile Automobile
- 7- Incendie et autres dommages aux biens
- 8- Responsabilité Civile Générale
- 10- Protection juridique
- 11- Assistance
- 34- Rentes issues de contrats non vie

L'ensemble des opérations d'assurance réalisées par Matmut SAM intervient sur le territoire français.

EVENEMENTS AYANT EU UN EFFET SIGNIFICATIF SUR L'ACTIVITE ET/OU LES RESULTATS

Événement interne

Une opération a été menée au sein du Groupe Matmut afin d'inciter au départ les sociétaires de Matmut SAM rattachés au secteur de la fonction publique vers sa filiale AMF Assurances spécialisée sur ce segment. Cette action a eu pour effet de diminuer le portefeuille de contrats de Matmut SAM.

Événements externes

Le contexte économique de taux durablement bas a une incidence directe sur les résultats de Matmut SAM notamment par le niveau de ses provisions techniques prenant en compte des taux d'actualisation en forte baisse voire négatifs dans le cadre des obligations des réglementations prudentielles.

La loi Hamon (Faculté de résilier son contrat à tout moment) – entrée en vigueur en 2015 – a également eu des impacts négatifs sur le portefeuille de contrats et sur le compte de résultat.

Par ailleurs, la réglementation prudentielle dite Solvabilité 2 – entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 – a des effets sur la gestion des actifs financiers, du capital et impacte plus particulièrement le bilan.

RESULTATS DES PRINCIPALES ACTIVITES

Les résultats présentés ci-après sont ceux des activités Automobile, Dommages aux Biens des particuliers dans le cadre de contrats dits « habitation » mais également des dommages corporels (notamment par un contrat dit « Accidents de la Vie »).

Ces activités représentent 88 % du chiffre d'affaires et constituent en cela les lignes d'activité importantes de Matmut SAM.

Les revenus et dépenses de souscription de Matmut SAM présentés ci-après correspondent aux 3 activités citées ci-dessus et concernent l'ensemble de la zone géographique couverte.

Montants en M€	Automobile	Habitation	Accidents de la vie
Cotisations acquises brutes	821	349	52
Charges de prestations, provisions et frais	- 975	- 305	- 37
Impact de la réassurance	- 3	- 14	- 1
Autres	48	12	2
Résultat technique 2016	- 108	41	17
Résultat 2015	- 12	- 9	21

Concernant l'activité « Automobile », le principal facteur d'explication du résultat est la charge de sinistralité et de provisions.

En effet, les coûts moyens des dossiers sont en progression avec, de plus, une sinistralité du fait des événements climatiques en forte hausse. Pour la partie provisions, l'augmentation est principalement le fait du contexte de taux bas qui induit mécaniquement une hausse de la provision des dossiers, avec engagements viagers, à montant d'indemnisation inchangé (effet d'actualisation).

Pour la branche habitation celle-ci affiche en revanche un résultat technique en hausse, la quasi stabilité des cotisations s'inscrivant dans un contexte de charge de prestations contenues par rapport à 2015. L'année 2016 malgré les événements climatiques (Sécheresse, Inondations) reste une année plutôt favorable.

L'amélioration du résultat provient également de la révision des provisions des survenances antérieures et de la révision d'une hypothèse de calcul des engagements payables sous forme de rente.

Pour les contrats « Accidents de la vie », l'évolution à la baisse du résultat s'explique par une progression de la sinistralité (augmentation du coût moyen par dossier).

RÉSULTATS POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS

Pour l'ensemble de ses activités, les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Montants en M€	Toutes activités
Cotisations acquises brutes	1 370
Charges de prestations, provisions et frais	- 1 461
Impact de la réassurance	- 22
Autres	68
Résultat technique 2016	- 45
Résultat 2015	4

Les principaux facteurs d'évolution du résultat technique sont le fait :

- d'une sinistralité climatique en forte hausse par rapport à l'exercice 2015 qui s'avérait être une année où cette sinistralité climatique était plutôt favorable par rapport aux exercices précédents,
- d'une charge de provisions en augmentation du fait du contexte de taux bas,

D'une sinistralité au titre des garanties de Responsabilité Civile en augmentation significative sur les dossiers dits « graves » (générant une indemnisation d'une victime au titre de dommages corporels très importants).

A.3 Résultats des investissements

ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE SUR LA PERIODE

Le résultat financier 2016 de Matmut SAM atterrit à 103 m€ en hausse d'environ 20% par rapport à 2015. Cette forte variation s'explique principalement par d'importantes reprises de provisions sur la période.

	2015	2016	Δ
Résultat Financier	86,6	103,3	16,7

Parallèlement, les revenus et les plus ou moins values réalisées sont également détaillés sous un maillage basé sur les codes « cic ».

	dont Revenus			dont PMV Réalisées		
	2015	2016	Δ	2015	2016	Δ
Obligation	42,0	40,3	-1,8	-1,2	20,3	21,5
Actions	2,3	5,4	3,1	-0,0	4,7	4,7
Fonds d'investissement	4,7	6,1	1,5	20,9	11,9	-9,0
Trésorerie et dépôts	0,2	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0
Immobilier	29,6	27,9	-1,6	19,1	1,7	-17,4
Total	78,8	80,0	1,2	38,7	38,6	-0,2

Malgré une stabilité globale apparente, les revenus générés et le niveau de plus values réalisées montrent, dans le détail, des évolutions assez contrastées.

En particulier, les revenus apparaissent en très légères hausses du fait d'une :

- baisse des revenus obligataires et des loyers de l'immobilier. Pour le premier, la baisse des taux est le principal facteur explicatif, impactant à la fois le niveau des revenus générés par notre exposition taux fixe (effet de dilution lors des réinvestissements) mais également celui liée à nos expositions taux variables. Concernant les loyers immobiliers, l'évolution des revenus est notamment liée aux cessions intervenues en 2015.

compensée par une :

- hausse des revenus liés aux actions et aux fonds d'investissement. Pour ces derniers, l'amélioration du niveau de rémunération est la conséquence de l'évolution naturelle du cycle de vie de certains fonds (notamment d'infrastructure).

De la même façon, le niveau de plus values réalisées sur la période est stable mais masque également de fortes variations. En particulier, le montant de réalisation sur l'immobilier apparaît très en baisse comparativement à 2015 qui fut marquée par un nombre de cessions important. Pour autant, cette baisse est compensée par la forte hausse des plus values réalisées sur la partie obligataire, en lien avec la disparition de la réserve de capitalisation depuis le 1^{er} janvier 2016 mais à nuancer malgré tout de l'impact mécanique de ces cessions sur la variation du stock d'amortissement.

A.4 Résultats des autres activités

Il n'existe aucune source importante de revenus et de dépenses autre que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement sur la période de référence.



Système de Gouvernance

Partie B

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

Matmut SAM est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables. N'ayant pas d'actionnaire ni de capital à rémunérer, le pouvoir politique appartient aux sociétaires qui élisent leurs délégués. Réunis en Assemblée Générale, ces derniers nomment les membres du Conseil d'Administration.

Les règles tenant à la gouvernance de Matmut SAM sont prévues dans ses statuts et son règlement Intérieur.

Aucun changement important du système de gouvernance n'est survenu en 2016.

L'Assemblée Générale

Organe délibérant, l'Assemblée Générale de Matmut SAM se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations de la mutuelle après avoir pris connaissance des rapports des Conseils d'Administration (CA).

L'Assemblée Générale entend le rapport qui lui est présenté par le Conseil d'Administration sur la situation de la Société, ainsi que l'exposé des comptes du dernier exercice, et les rapports des Commissaires aux Comptes.

Elle arrête définitivement les comptes de la société, statue sur tous les intérêts sociaux, procède au renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration et éventuellement des Commissaires aux Comptes.

Les dirigeants effectifs

Le Président du Conseil d'Administration, Daniel HAVIS et le Directeur Général Nicolas GOMART sont nommés dirigeants effectifs de Matmut SAM.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la société et gère toute question nécessaire à son bon fonctionnement.

Par l'intermédiaire du Président Daniel HAVIS, il veille à la mise en œuvre des orientations fixées et contrôle la gestion de la Direction. Il se saisit également de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Il procède, en outre, aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et a notamment accès aux échanges de correspondance importants avec les autorités de contrôle.

Le Conseil délibère annuellement sur les sujets suivants :

- les décisions stratégiques et leur suivi,
- l'analyse des principaux risques d'assurance (engagement maximum, risque de tarification, fixation des principes de réassurance, garanties à long terme, règles de provisionnement),
- la politique de placement et de gestion actif-passif,
- l'identification des risques généraux autres que ceux relatifs à l'assurance,
- le suivi des résultats techniques,
- la définition et l'application des règles de contrôle interne et de gestion des risques,
- le suivi des filiales, de leur valorisation et de la situation consolidée,
- la validation des rapports narratifs (ORSA, RSR, SFCR, rapport actuariel).

Composition du Conseil d'Administration de Matmut SAM (au 31 décembre 2016) :

B U R E A U	Président	
	M. Daniel HAVIS	Président de Matmut SAM et de Matmut Mutualité
	Vice-Présidents	
	M. Etienne CANIARD	Président de la Fondation de l'avenir Président honoraire de la Mutualité Française Président du Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes Membre du Comité Nominations et Rémunérations
	M. André GEFFARD	Président de l'Union Territoriale Mutualité Île-de-France (UTMIF) Président du Comité d'Audit et des Risques Membre du Comité des Nominations et Rémunérations Membre du Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes
	M. Christian PY	Président de Visaudio Président du Comité des Nominations et des Rémunérations Membre du Comité d'Audit et des Risques
	Secrétaire	
	M. Jacques MOIGNARD	Administrateur de la Mutuelle Carel Administrateur de l'Union Territoriale 82 Membre du Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes Membre du Comité des Nominations et Rémunérations
	Administrateurs	
	Mme Léonora TRÉHEL	Présidente de la Mutuelle Familiale Présidente de l'Union Régionale de la Mutualité Île-de-France
	Mme Pascale VION	Secrétaire Générale de la Mutualité Française PACA SSAM Vice-présidente de la Fédération Nationale de la Mutualité Française
	M. Gérard BOURRET	Président du Directoire d'OFI Asset Management Membre du Comité d'Audit et des Risques Membre du Comité Nominations et Rémunérations
	M. Jean-Marie CARRICANO	Vice Président de la Mutuelle 64
	M. Jean-Martin COHEN SOLAL	Délégué Général de la Fédération Nationale de la Mutualité Française Membre du Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes
	M. Jean-Marie DELAUNAY	Chargé de missions Membre du Comité d'Audit et des Risques
	M. Stéphane JUNIQUE	Président d'Harmonie Mutuelle
	Mme Véronique NICOLAS	Professeur d'Université, ancien doyen
	Mme Valérie FOURNEYRON	Membre du Comité Exécutif de l'Agence Mondiale Antidopage
	Administrateurs élus par le personnel	
	M.Yvon AVOT	Responsable développement partenariats
	Mme Caroline ROLLOT	Gestionnaire sinistres
	Censeurs	
	M.Deflev VON PLATEN	Membre du Directoire ventes et marketing de Porsche AG
	M. Armin PRÖFROCK	Ancien Délégué pour la France de Munich Ré

Le Conseil d'Administration s'appuie, dans l'exercice de ses missions, sur cinq comités spécialisés.

Le Comité d'Audit et des Risques Groupe

Composé de cinq administrateurs, il se réunit systématiquement en présence des commissaires aux comptes, d'un membre extérieur désigné par le Conseil en qualité d'expert, et du directeur de la Direction de l'Audit Interne.

Il se réunit 4 à 5 fois par an et a pour missions d'examiner la sincérité des comptes du Groupe, le respect des procédures internes, les contrôles et diligences effectués par les commissaires aux comptes ainsi que par la Direction de l'Audit Interne.

Il instruit également pour le Conseil les dossiers relevant de la gestion des risques de la Matmut.

Dans ce cadre :

- il assiste le Conseil dans sa mission de surveillance des risques et du contrôle interne de la société,
- il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques et examine régulièrement la cartographie des risques et les plans d'actions,
- il est chargé d'examiner les incidences potentielles des risques significatifs liés aux opérations de croissance organique (nouvelle branche, croissance externe),
- il examine les plans d'affaires à cinq ans et la solvabilité du Groupe dans cet horizon temporel,
- il procède à l'analyse des documents financiers périodiques, à l'examen de la pertinence des choix et de la bonne application des méthodes comptables, à l'examen du traitement comptable de toute opération significative, à l'examen des engagements hors bilan, au pilotage de la sélection des commissaires aux comptes ainsi qu'au contrôle de tout document d'information comptable et financière avant qu'il ne soit rendu public.

Au 31/12/2016, sous la Présidence de Monsieur André GEFFARD, Vice président du Conseil d'Administration, le Comité est composé de Messieurs Christian PY – Jean-Marie CARRICANO – Gérard BOURRET – Jean-Marie DELAUNAY. Monsieur Philippe BRUNET est présent en sa qualité d'expert auprès du Comité.

Le Comité des Nominations et Rémunérations Groupe

Composé de cinq administrateurs, le Comité des Nominations et des Rémunérations Groupe a pour missions de présenter des recommandations sur les conditions de rémunération des mandataires sociaux et des principaux cadres de Direction du Groupe, et de formuler des propositions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités.

Il veille par ailleurs à ce que toutes les personnes qui dirigent effectivement le Groupe ou qui occupent d'autres fonctions clés satisfassent en permanence aux exigences de compétence et d'honorabilité posées par la Directive Solvabilité 2.

Au 31/12/2016, sous la Présidence de Monsieur Christian PY, Vice président du Conseil d'Administration, le Comité est composé de Messieurs Jacques MOIGNARD – André GEFFARD – Gérard BOURRET – Etienne CANIARD.

Le Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes

Composé de cinq administrateurs, le Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes a pour mission de veiller à la qualité des procédures permettant le respect de la réglementation et des recommandations des autorités de contrôles, applicables en matière de déontologie, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Il assure également la prévention et la gestion des conflits d'intérêts éventuels à l'égard des sociétaires.

Au 31/12/2016, sous la Présidence de Monsieur Etienne CANIARD, Vice président du Conseil d'Administration, le Comité était composé de Messieurs Jacques MOIGNARD – André GEFFARD – Michel LENORMAND, Administrateur honoraire de Matmut SAM – Jean-Martin COHEN-SOLAL.

La Commission d'action mutualiste

Composée du Président, du Directeur Général et trois administrateurs, elle a pour mission d'examiner la situation des sociétaires confrontés à des événements aux conséquences importantes sur le plan humain, financier ou social. Elle peut également être amenée à donner un avis dans le cadre de réclamations.

Au 31/12/2016, sous la Présidence de Monsieur Etienne CANIARD, Vice président du Conseil d'Administration, la Commission était composée de Messieurs Daniel HAVIS – Michel LENORMAND – Nicolas GOMART – Jean-Dominique ANTONI, Président d'IMA SA.

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif est composé du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, du Directeur Général Délégué Opérations Groupe, et du Directeur Général Adjoint en charge du Secrétariat Général Groupe.

Il se réunit tous les 15 jours. Outre une revue des sujets d'actualité, un point d'avancement est réalisé sur l'ensemble des chantiers stratégiques du Groupe Matmut.

La Direction Générale

Elle assume la Direction de Matmut SAM sous le contrôle de son Conseil et dans le cadre des orientations fixées par celui-ci.

Pour Matmut SAM, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées depuis avril 2015. Elle est exercée par Nicolas GOMART. Ce dernier est assisté par un Directeur Général Délégué aux opérations Thierry MASSON.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Le Comité de Direction composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué aux opérations et des Directeurs Généraux Adjointes se réunit tous les 15 jours.

Chaque direction évoque les sujets d'actualité ainsi que l'évolution des projets en cours.

Le Directeur Général informe les membres du Comité des décisions prises en Conseil d'Administration afin qu'elles soient mises en œuvre.

La Direction Générale s'appuie sur 3 comités spécialisés.

Le Comité Stratégique des Risques Groupe (CSR)

Il examine, pour validation du Directeur Général, les paramètres de l'appétit et des tolérances aux risques du Groupe Matmut, de ses entités et de ses grands métiers (métriques et niveaux d'alerte et de tolérance). Il en suit l'évolution et débat des actions à mener en cas de déviation au-delà des seuils prévus.

Ce Comité, présidé par le Directeur Général de Matmut SAM, a pour membres :

- le Directeur Général Délégué (DGD) en charge des Opérations Groupe ;
- les Directeurs Généraux Adjointes en charge de la Production (DGAP) et des Services (DGAIS),
- les Directeurs Groupe en charge de l'Actuariat Groupe et Pilotage Économique (DAGPE), de la Comptabilité, Contrôle de Gestion, et des Finances et Placements (DCCG & DFP) et de la Direction de la Maîtrise des Risques (DMDR).

Il se réunit 4 fois par an.

Ainsi, il

- s'assure au moment de l'élaboration du plan stratégique et des plans d'affaires que l'évolution prospective de l'activité du Groupe, de ses entités et de ses grands métiers (souscription santé/vie et non-vie, placements, réassurance) est cohérente avec les niveaux de tolérance aux risques définis dans le cadre de l'ORSA,
- suit au fil de l'eau l'évolution des métriques et, en cas de déviation au-delà des seuils de tolérance prévus, détermine les mesures de remédiation nécessaires,
- vérifie que la solvabilité du Groupe est en adéquation avec les objectifs fixés.

Le Comité Technique Assurance Groupe

Ce Comité traite de l'ensemble des problématiques liées à la souscription, à la tarification, au provisionnement, à la réassurance.

Présidé par le Directeur Général de Matmut SAM, il réunit sur une fréquence trimestrielle :

- le DGD en charge des opérations Groupe,
- les DGA en charge de la DGAP et de la DGAIS,
- les Directeurs Groupe en charge de l'Actuariat Groupe et Pilotage Économique (DAGPE), de la Comptabilité, Contrôle de Gestion, et des Finances et Placements (DCCG & DFP) et de la Maîtrise des risques,
- le Directeur Adjoint Groupe en charge de la DCCG.

Ainsi le Comité :

- se réunit aux étapes clés du processus de tarification : analyses techniques préalables à la construction des scénarios tarifaires, examen des propositions tarifaires et assure le suivi (résultats et analyse d'écarts),
 - examine les grandes orientations en matière de conditions d'acceptation (limites, exclusions, domaines de compétences des réseaux de distribution) ainsi que les résultats de la politique de contrôle afférente,
- Sur le plan de la réassurance, il examine le plan général de réassurance, les engagements pouvant faire l'objet d'une souscription d'un traité et est informé des conditions de mise en œuvre des traités.

Après avis du Comité, les décisions arrêtées par le Directeur Général du Groupe sont transmises au Groupe de Prospective Économique (instance de modélisation et de rationalisation du dispositif ORSA) afin que ce dernier consolide les informations pour la réalisation des travaux qui lui incombent.

En ce qui concerne le suivi des risques, ce Comité décline les niveaux retenus par le CSR en limites Métiers et analyse leurs tableaux de bord d'activité.

Le Comité Financier

Le Comité Financier Groupe traite, pour décision du Président, de l'ensemble des questions relatives aux placements financiers du Groupe.

Présidé par le Président, il réunit :

- le Directeur Général
- le Directeur Comptabilité, finances, contrôle de gestion, placements
- le responsable du suivi des placements financiers
- un représentant du délégataire de la gestion d'actifs (Ofi Mandats) invité pour conseils ou avis.

Ainsi, le Comité :

- définit la politique d'investissement et la stratégie d'allocation d'actifs du Groupe,
- examine l'évolution des marchés, la performance des mandats et les reportings financiers du Groupe,

- examine tout projet concernant les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière du Groupe,
- examine toute proposition de transaction financière significative pour la maison mère ou ses filiales,
- étudie les aspects intéressant la gestion financière du groupe en particulier dans les domaines suivants :
 - ✓ la politique de gestion du risque financier ;
 - ✓ les questions de liquidité et de financement (taux d'endettement, flux de trésorerie, niveau de liquidité...) ;
- examine l'impact sur la solvabilité au niveau du groupe des principales orientations prises et les limites de la politique de Gestion Actif-Passif.

Après avis du Comité, les décisions sont arrêtées par le Président.

MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES

Au 31/12/2016, les Responsables des fonctions clés, sont pour l'ensemble des entités du Groupe :

- pour la Gestion des Risques : M.Bruno BARREAU, Directeur Groupe en charge de la Maitrise des Risques
- pour l'Actuariat : M.Gilbert MACQUART, Directeur Actuariat Groupe
- pour la Vérification de la Conformité : M.François FLEURY, Directeur Adjoint Groupe en charge de la Direction Juridique
- pour l'Audit Interne : M.Philippe VORIN, Directeur Audit Interne Groupe

La désignation des responsables des fonctions clés est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de Matmut SAM avant notification à l'ACPR. Elles sont toutes les quatre rattachées à la Direction Générale ou bien à la Direction Générale Déléguée.

La procédure mise en place pour établir leur compétence est celle dictée par l'ACPR, c'est-à-dire :

- exigence d'un curriculum vitae actualisé,
- questionnaire de nomination ou de renouvellement dûment complété.

La Fonction de Gestion des Risques :

- assure le respect de la politique de gestion des risques et participe à sa diffusion auprès de l'ensemble des entités du Groupe,
- identifie et agrège les risques qualifiés d'importants,
- s'assure qu'un dispositif opérationnel de gestion et de pilotage est en place,
- contribue à la formalisation des politiques et processus et en suit la correcte application,
- s'assure de l'évaluation économique et la modélisation prospective,
- accompagne les Directions dans la mise en œuvre du processus de gestion des risques (identification mesure, encadrement, suivi) notamment par la réalisation et le suivi de la cartographie des risques et dans le cadre des travaux menés par le Groupe de Perspectives Économiques,
- anime le dispositif ORSA et veille à son intégration dans la stratégie du Groupe,
- rédige, en lien avec les Directions, les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques destinés aux autorités de contrôle et au public (RSR, SFCR, ORSA).

La Fonction Actuarielle

Matmut SAM a mis en place une fonction actuarielle efficace chargée de fournir des analyses techniques et le suivi de ces analyses aux instances dirigeantes.

Cette Fonction est exercée par le Directeur Actuariat Groupe qui a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de Matmut SAM et qui peut démontrer une expérience pertinente à la lumière des normes professionnelles et autres normes applicables.

A ce titre la Fonction Actuarielle :

- coordonne le calcul des provisions techniques
- garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques
- compare les meilleures estimations (Best estimates) aux observations empiriques
- informe l'organe d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques
- émet un avis sur la politique globale de souscription
- émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance
- émet un avis sur les outils de modélisation et métriques utilisées dans les différentes Entités du Groupe
- contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital (SCR, Bilan prudentiel) et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

La manière dont la Fonction Actuarielle est mise en œuvre dans Matmut SAM est décrite infra.

La Fonction de Vérification de la Conformité

Matmut SAM a mis en place en son sein une Fonction de Vérification de la Conformité indépendante qui identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires applicables aux activités du Groupe. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

A ce titre la Fonction de Vérification de la Conformité :

- accompagne les Directions dans la mise en place d'une analyse et d'un traitement des risques de non-conformité
- élabore ou participe à l'élaboration de chartes internes, codes de bonne conduite, normes professionnelles et s'assure de leur diffusion
- s'assure de la mise en place et de la réalisation des plans de conformité
- s'assure de la prise en compte des risques de non-conformité dans la gestion des projets et dossiers du Groupe et de la traçabilité des décisions et arbitrages en la matière
- forme ou sensibilise les acteurs du Groupe aux problématiques de conformité, ou participe aux actions en la matière
- centralise les sollicitations des autorités extérieures et coordonne le traitement des réponses à apporter.

La manière dont la Fonction de Vérification de la Conformité est mise en œuvre est décrite infra.

La Fonction d'Audit Interne

Le Directeur de l'Audit interne est le responsable de la Fonction Audit Interne.

La Direction de l'Audit Interne est indépendante et donne Matmut SAM une vision objective sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée.

La Direction de l'Audit interne s'assure de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne, évalue les processus de management des risques et de gouvernement d'entreprise et rend compte aux Dirigeants effectifs du Groupe (Président, Directeur Général) ainsi qu'au Comité d'Audit et des Risques.

Ses responsabilités consistent à :

- apporter au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations,
- proposer toute mesure visant à renforcer son efficacité et à veiller à leur mise en œuvre par les entités concernées.

La mise en œuvre de la Fonction d'Audit Interne et la manière dont elle préserve son indépendance et son objectivité par rapport aux activités qu'elle examine sont décrites infra.

DROITS À RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE ET DES SALAIRES EN 2016

Les Dirigeants

Les principes généraux de la politique de rémunération des Dirigeants du Groupe (Président, Directeur Général, Directeur Général Délégué, Directeurs Généraux Adjoint, Directeurs Groupe) sont régulièrement présentés au Comité des Nominations et Rémunérations du Conseil d'Administration.

Les Dirigeants du Groupe ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La part variable est attribuée, en consultation avec le Comité des Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints.

Les Dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les Dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

Les Dirigeants du Groupe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies. Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux Dirigeants qui quittent le Groupe Matmut et font valoir leur droit à la retraite.

Pour bénéficier de ce régime, le Dirigeant doit au moment de son départ exercer son activité au sein du Groupe Matmut et avoir respecté certaines conditions d'âge et d'ancienneté.

Les Dirigeants du Groupe disposent d'un véhicule de fonction.

Entre l'exercice 2015 et l'exercice 2016 il n'existe pas de différence importante ou significative sur les droits à rémunération de l'organe de gestion, direction et de contrôle de la Matmut.

Les Administrateurs :

Les fonctions d'administrateur sont gratuites.

Les membres du Conseil d'Administration de Matmut SAM perçoivent des indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

Les salariés :

Le Conseil d'Administration a validé le 20 octobre 2016 la politique de rémunération qui s'applique à l'ensemble des Entités Juridiques du Groupe Matmut.

Le système de rémunération favorise la rétribution des salariés dans leur contribution aux résultats. La volonté du Groupe est de rémunérer la performance individuelle et collective dans le respect d'un principe d'équité interne, de compétitivité externe et de cohérence globale.

Les objectifs principaux sont d'offrir au personnel des salaires :

- correspondant à la fonction tenue, aux missions et responsabilités confiées,
- compétitifs sur le marché,
- rémunérant et valorisant équitablement les performances et les compétences,
- permettant d'attirer et de motiver.

La structure de la rémunération est constituée, au-delà du salaire de base, d'éléments fixés par la Convention Collective Nationale des Sociétés d'Assurance : primes d'expérience et de vacances, 13e mois...

D'autres éléments exclusivement « Matmut » s'ajoutent : une valeur « plancher » mensuelle de la prime de vacances, l'attribution d'un 14e mois.

En 2015, les collaborateurs ont perçu, pour la première fois en intégralité, le 14e mois (octroi progressif sur 4 ans décidé dans le cadre des négociations annuelles 2012).

Le Groupe accorde également une rémunération variable collective à travers l'intéressement et la participation selon ses résultats.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En 2016 aucune transaction importante n'a été conclue avec des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

B.2 Exigences de compétence et honorabilité

La politique et les procédures mises en œuvre par le Groupe Matmut pour s'assurer de la compétence et l'honorabilité s'appliquent à l'ensemble des entités qui le composent.

PERSONNES VISEES

Conformément à la réglementation, ces exigences s'appliquent aux personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise et celles qui occupent des fonctions clés », ainsi qu'aux membres du Conseil d'Administration.

Ainsi, sont visés pour Matmut SAM:

- le Président et le Directeur Général, dirigeants effectifs.
- ses Administrateurs.
- les 4 responsables de fonctions clés.

Matmut SAM considère que les exigences de compétence sont appréhendées à titre individuel pour les dirigeants effectifs et fonctions clés et à titre collectif pour les administrateurs.

L'honorabilité, qui ne peut être qu'individuelle répond aux mêmes principes pour toutes les personnes concernées.

EXIGENCES DE COMPETENCE

Compétences des dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés

La procédure mise en place pour établir leur compétence est celle dictée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR).

Lors de la désignation (nomination ou renouvellement) approuvée par le Conseil d'Administration et avant notification à l'ACPR, il est demandé à chacun :

- un curriculum vitae actualisé indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus, pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées et pour les dirigeants effectifs, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.
- un questionnaire de nomination ou de renouvellement dûment complété.

Compétences des Administrateurs

Matmut SAM s'appuie sur les compétences individuelles et leur répartition entre les membres du Conseil afin de démontrer que ceux-ci disposent collectivement des connaissances et expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

La composition même du Conseil est le reflet de la politique du Groupe quant à ses exigences de compétences. Elle permet, compte tenu de l'expérience et des fonctions à haut niveau de responsabilité exercées par les personnalités qui le composent de démontrer la volonté de confier le rôle d'administrateur à des personnes d'expérience.

Une fiche individuelle de suivi, établie pour chacun des administrateurs précise, outre leur état civil, les fonctions exercées au sein du Groupe Matmut, les diplômes et formations qualifiantes, l'expérience professionnelle, les mandats représentatifs exercés, les domaines de connaissance et d'expérience majeurs parmi Finances/Comptabilité/Gestion/Actuariat/Droit, Administration de mutuelle ou société, exigences réglementaires des marchés de l'assurance et des marchés financiers.

L'agrégation de l'ensemble des compétences individuelles recensées dans les fiches démontre que la compétence collective est assurée pour l'organe d'administration.

A travers l'adhésion du Groupe Matmut au GIE Campus dont l'objet est d'assurer des actions de formation et de développement de connaissances nécessaires à la gouvernance d'entreprises, un programme annuel de formation est établi à destination des administrateurs.

EXIGENCES D'HONORABILITE

Honorabilité des dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés

Lors de la désignation (nomination ou renouvellement) approuvée par le Conseil d'Administration et avant notification à l'ACPR, il est demandé à chacun :

- un casier judiciaire datant de moins de 3 mois,
- les déclarations sur l'honneur de non condamnation et d'exactitude des informations communiquées ainsi que l'engagement d'information immédiate auprès de l'ACPR en cas de changement significatif des éléments mentionnés dans le questionnaire,
- la déclaration sur l'honneur du Président de Matmut SAM certifiant la vérification d'usage en termes d'honorabilité pour chaque personne visée.

Honorabilité des Administrateurs

Matmut SAM s'assure de leur honorabilité par l'adjonction d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) à la fiche individuelle de suivi.

Le règlement Intérieur du Conseil d'Administration de Matmut SAM fixe des principes de « bonne conduite », des obligations en matière de loyauté, conflits d'intérêts, cumuls des mandats et devoir de réserve auxquels sont tenus les Administrateurs.

Les Administrateurs et Censeurs sont tenus de communiquer chaque année la liste des mandats qu'ils ont occupés lors de l'exercice écoulé en vue de l'établissement du rapport de gestion.

Les Administrateurs et Censeurs sont tenus à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations et s'engagent à ne pas diffuser les informations sensibles ou présentant un caractère confidentiel.

DISPOSITIF DE SUIVI

Le Secrétariat Général de Matmut SAM assure la synthèse des éléments justifiant des compétences et honorabilité des personnes concernées et répond aux exigences de l'Autorité de Contrôle quant au respect des formalités administratives lors de la nomination ou du renouvellement de dirigeant effectif ou responsable de fonction clé.

Il s'appuie sur la Direction Juridique Groupe qui organise la constitution des dossiers et a en charge d'apprécier annuellement la situation de dépassement éventuel de cumul autorisé détenus par les Administrateurs.

Les Dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés s'engagent sur l'honneur auprès de l'ACPR, dans le dossier remis à l'occasion de leur nomination ou du renouvellement de leur mandat, à porter immédiatement à sa connaissance les changements importants qui pourraient intervenir.

Le Président et les membres du bureau du Conseil d'Administration, garants du respect de la politique en matière de compétence et d'honorabilité, veillent en permanence à l'adéquation des comportements personnels et de la conduite professionnelle de toutes les personnes visées avec les exigences d'honnêteté, d'honorabilité et de moralité requis par le Groupe Matmut.

POLITIQUE DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Le Conseil d'Administration de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe, a validé le 20 octobre 2016 la politique de compétence et d'honorabilité qui s'applique à l'ensemble des entités juridiques du Groupe Matmut.

Elle fait l'objet d'un examen chaque année.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La gestion efficace des risques visent, pour Matmut SAM, tête de Groupe, à assurer la continuité de l'activité, le maintien de la qualité de services aux sociétaires, la protection de ses actifs, y compris en cas de survenance d'un événement majeur (événements climatiques comme les tempêtes Lothar et Martin de 1999, un krach financier...).

Sur cette base, elle a mis en place un système de gestion des risques pouvant se définir comme la combinaison d'un cadre formalisé et structurant (processus, procédures, politiques) associé à des acteurs clairement identifiés et dont le rôle est explicitement détaillé ainsi qu'à des reportings internes et à la production de rapports réglementaires.

Elle a formalisé une politique générale de gestion des risques encadrant la politique ORSA et d'autres politiques plus spécifiques par domaine qui sont le reflet de la gouvernance des risques et présentent le macro-processus permettant d'identifier, de mesurer, de gérer les risques de manière à les maintenir à un niveau acceptable pour le Groupe.

GOVERNANCE DES RISQUES

Les acteurs - Instances dirigeantes

L'organe d'administration, de gestion et de contrôle est constitué pour Matmut SAM par le Conseil d'administration et la Direction Générale.

Le Conseil d'administration

Détermine les orientations stratégiques de la société, il délibère annuellement sur :

- l'analyse des principaux risques d'assurance (engagement maximum, risque de tarification, fixation des principes de réassurance, garanties à long terme, règles de provisionnement),
- la politique de placement et de gestion actif-passif,
- l'identification des risques généraux autres que ceux relatifs à l'assurance,
- le suivi des résultats techniques,
- la définition et l'application des règles de contrôle interne et de gestion des risques,
- le suivi des filiales, de leur valorisation et de la situation consolidée.

Il valide les rapports réglementaires prévus par la Directive Solvabilité 2 : ORSA, SFCR, RSR ainsi que du Rapport de la Fonction Actuarielle.

Il s'appuie sur 3 comités :

- Comité d'Audit et des Risques Groupe,
- Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes,
- Comité des Nominations et des Rémunérations Groupe.

La Direction générale

Le Directeur Général assure le pilotage stratégique et opérationnel du Groupe ainsi que la bonne application de la politique de gestion des risques.

4 comités jouent un rôle prépondérant dans le dispositif de gestion des risques :

- Comité de Direction
- Comité Stratégiques des Risques Groupe en lien avec le Groupe de Prospective Économique
- Comité Technique Assurance Groupe
- Comité financier Groupe

Le dispositif de gestion des risques est décrit infra.

Des comités opérationnels jouent également un rôle dans le cadre de la gouvernance des risques :

Le Comité Produit

Ce Comité a pour mission d'examiner les projets de création ou de modification de produit. Il a pour objet également de faire le point une fois le lancement du produit effectué sur les éventuelles difficultés rencontrées.

Le Comité Lutte contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme

Sa mission principale est de s'assurer de la bonne application des dispositions réglementaires et des publications émises par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Ce Comité participe également à la mise en place des procédures écrites de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et au déploiement du plan de formation qui l'accompagne. Le Comité s'assure de la révision annuelle des Procédures "Métiers".

Le Comité Lutte contre la Fraude

Ses missions sont de renforcer le dispositif de Lutte contre la Fraude au sein du Groupe, renforcer les échanges entre les entités et Directions du Groupe, renforcer le travail en transversalité et s'assurer de la cohérence et du fonctionnement opérationnel du dispositif, mais aussi de répondre aux évolutions du cadre réglementaire et du contexte économique.

Les acteurs – Acteurs opérationnels

Le périmètre des fonctions impliquées dans la gestion des risques est clairement délimité.

3 niveaux de contrôle sont exercés.

Le contrôle de 1er niveau

Il est organisé et mis en œuvre au niveau des lignes métier dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Le contrôle de 2eme niveau

Il est organisé et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs en charge des fonctions de contrôle et de suivi incluant les « fonctions clés ».

Outre les fonctions clés « actuarielle » et « conformité » ce contrôle est exercé par :

La fonction clé « gestion des risques »

Elle s'assure du respect de la politique de gestion des risques, identifie et agrège les risques qualifiés d'importants, contribue à la formalisation des politiques et processus de gestion des risques, anime le dispositif ORSA, veille à son intégration dans la stratégie du Groupe et rédige en lien avec les directions les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques (ORSA, RSR, SFCR).

Le pôle Contrôle Interne de la Direction de la Maîtrise des Risques

Il est chargé de l'animation du dispositif de suivi du risque opérationnel. Il définit les règles méthodologiques, coordonne l'élaboration des cartographies des risques, suit la mise en œuvre du contrôle permanent par le réseau de correspondants Contrôle Interne.

Le pilotage économique animé et coordonné par la Direction Actuariat et Pilotage Économique

Cette activité est transverse dans le cadre d'un dispositif du Groupe. Elle recouvre le suivi économique du Groupe à travers notamment l'évaluation du capital économique réglementaire (SCR), du capital économique conforme à la définition du profil de risque dans le cadre de l'ORSA, la définition et suivi de métriques relatives à l'activité, la solvabilité et la rentabilité du Groupe et de ses entités.

Le contrôle de 3eme niveau

Il est organisé et mis en œuvre par la Direction de l'Audit Interne.

Cette direction abrite la fonction clé « Audit Interne » présentée infra.

Les politiques écrites de gestion des risques

Dans le cadre de la mise en place d'une gouvernance garantissant une gestion saine et prudente de son activité et une maîtrise des risques efficace, Matmut SAM en qualité de tête

de groupe a rédigé des politiques écrites par catégorie de risques. Elles consistent en la description des règles et procédures applicables par catégorie de risques et ont vocation à maîtriser ces risques.

Les risques financiers

La politique financière recouvre la politique d'investissement et la gestion Actif/Passif.

La stratégie poursuivie s'inscrit dans une logique de rendement recherché par rapport à un risque toléré et s'applique à toutes les entités du Groupe Matmut.

En ce qui concerne plus précisément les placements, l'objectif est de maintenir un niveau de revenus réguliers suffisants impliquant une part importante de placements obligataires et dans une moindre mesure immobiliers.

Elle est élaborée sur la base d'un niveau d'appétence au risque de marché fixé par l'AMSB en fonction de l'environnement économique et de diverses autres contraintes en considérant 3 éléments :

- la capacité à tout moment à faire face à nos engagements vis-à-vis des assurés.
- la maximisation de la solidité des fonds propres économiques et des revenus.
- la minimisation de la volatilité des fonds propres économiques.

Pour assurer une cohérence forte entre la détermination de l'allocation d'actifs et l'appétence aux risques définie dans le cadre de l'ORSA, celle-ci est basée sur le ratio de couverture des besoins en fonds propres économiques pour lequel un seuil d'alerte (Besoin Global de Solvabilité) est explicité.

La marge de risque maximal instantanée (fonds propres constant), en termes de SCR, qui nous garantit de satisfaire à ce niveau d'appétence est définie par :

$$\text{Marge SCR} = \frac{\text{FP} - \text{BGS} \times \text{SCR}}{\text{BGS}}$$

Où :

FP : les fonds propres économiques au 31 décembre de l'année *N - 1*.

BGS : le besoin global de solvabilité pour l'année *N* issu de l'ORSA.

SCR : le SCR à une date *t*.

Une partie α de ce budget de risque est alors allouée au titre du risque de marché. Elle correspond actuellement au poids de la contribution du risque marché dans le SCR global, mais peut être évolutive afin de refléter au mieux les choix stratégiques de la Direction Générale.

Sur cette base, il est alors possible d'exprimer cette marge de SCR, dédiée au risque marché, en une marge de SCR marché équivalente obtenue par l'intermédiaire d'un processus itératif. Cet algorithme incrémente unitairement le SCR marché, recalcule le SCR global correspondant (toute chose égale par ailleurs) et cela, jusqu'à retrouver le SCR maximal autorisé (c'est à dire le SCR à date augmenté de $\alpha * \text{Marge SCR}$).

La marge de SCR marché équivalente est alors égale à la différence entre le SCR marché maximal (obtenu par l'algorithme) et le SCR marché initial.

Cela permet donc d'obtenir le SCR marché maximal que le portefeuille puisse atteindre tout en respectant le niveau d'appétence général.

Les risques techniques

Les risques de souscription

Les produits proposés aux sociétaires de Matmut SAM ont pour objectif d'apporter une réponse à leurs besoins et de les accompagner durant leur parcours de vie.

La politique de souscription IARD doit permettre à l'entreprise de maîtriser la qualité technique de son portefeuille IARD tout en maintenant des règles d'acceptation et de conservation en portefeuille les plus larges possibles et garantir la qualité de service.

Elle s'applique à toutes les entités d'assurance IARD du Groupe.

Elle recouvre :

- les principes régissant la conception de produits et évolution de produits existants
- les règles d'acceptation des risques et de surveillance du portefeuille. les règles d'élaboration de la tarification tant lors de la conception de produits que celles intervenant lors de la révision annuelle.

Les risques de provisionnement

La stratégie poursuivie vise à répondre de manière permanente aux exigences réglementaires et à s'assurer du caractère prudent, fiable et objectif des calculs des provisions techniques à travers la mise en place d'une organisation, de processus et des règles métier de gestion sinistre.

Le processus de provisionnement coordonne les actions des acteurs métier de la gestion sinistre (Direction Générale Adjointe Indemnisations et Services) et celles de la fonction actuarielle.

L'évaluation de la meilleure estimation des provisions techniques s'effectue en inventaire permanent dans le contexte d'arrêtés des comptes en norme française et arrêtés des comptes en norme Solvabilité 2.

Le provisionnement est discuté au sein de 2 instances :

- un Comité de suivi mensuel incluant la Direction Générale Adjointe Indemnisation et Services (DGAIS), la Direction Actuariat Groupe et Pilotage économique (DAGPE) et la Direction Comptabilité, Finances, Contrôle de gestion, Placements, (DCCGFP) est en autres en charge du suivi de l'évolution de la gestion et des écarts éventuels par rapport aux estimations arrêtées.
- un Comité de validation des estimations se réunit à chaque inventaire (trimestriel, prévisionnel ou définitif) afin d'analyser les résultats et de valider les estimations définitives à intégrer dans les comptes. Il est présidé par le Directeur Général et est composé du Directeur Délégué aux opérations Groupe, du Directeur Général Adjoint Indemnisations et Services et des Directeurs Groupe en charge de la DAGPE et de la DCCGP.

Les risques de réassurance

La politique de réassurance a pour objectif de protéger les fonds propres du Groupe afin de garantir sa solvabilité à long terme.

La stratégie poursuivie doit permettre de limiter la volatilité des résultats techniques moyennant un arbitrage entre la protection apportée et le coût de celle-ci. Elle s'applique à toutes les entités d'assurance du Groupe Matmut.

Elle s'élabore selon un processus qui recouvre :

- les principes régissant l'élaboration du programme de réassurance.
- les règles de sélection des réassureurs.
- le placement des traités auprès des réassureurs.

Le processus se déroule en 4 étapes essentielles :

- la détermination du plan de réassurance présentant une analyse documentée des risques pour lesquels Matmut SAM et l'ensemble de ses filiales supportent un (ou des) engagement(s) pouvant nécessiter le recours à un transfert de risques par la souscription d'un traité de réassurance.
- la calibration des programmes.
- le placement des traités.
- le choix des réassureurs.

La Direction Comptabilité, Finance, Contrôle de gestion, Placement a identifié deux risques importants liés à l'activité de la réassurance :

- le risque de défaut de contrepartie ;
- le risque d'inadéquation du programme de réassurance.

Des indicateurs métiers sont progressivement mis en place pour mesurer l'évolution du risque de souscription IARD.

Les risques opérationnels

Les risques opérationnels sont traités dans la formule standard selon une approche factorielle (forfaitaire). L'hypothèse générale retenue pour ce calcul est qu'il existe un niveau standardisé de gestion de ces risques.

La gestion des risques opérationnels est menée dans le cadre des dispositifs généraux de gestion des risques contrôle interne, conformité, sous-traitance présentés supra ainsi que dans celui de dispositifs spécialisés : gestion des réclamations, continuité d'activité, lutte contre la fraude et le blanchiment du terrorisme.

LE CYCLE DE GESTION DES RISQUES

Deux niveaux de suivis coexistent et sont à distinguer.

Un univers dit "Macro", qui concerne un suivi agrégé des risques et la mise en œuvre de la stratégie (univers lié aux objectifs de solvabilité et de rentabilité).

Un univers dit "Micro", qui comprend la déclinaison de la stratégie en normes métiers (via les comités technique et financier) et le suivi des indicateurs de risques au niveau métier (tactique métier, soit le choix des tolérances autour des indicateurs Clé de Risque (KRI) dans le cadre du processus de déclinaison de l'appétit aux risques décrit plus haut).

Le lien entre les deux univers est matérialisé par le Groupe de Prospectives Économiques. L'instanciation du modèle de référence par le GPE passe par la captation de l'évolution des indicateurs clés de risque au niveau micro (qui sont des inputs du modèle), cette évolution étant gérée par des outils/modèles propres à chaque métier.

Le GPE agrège ces risques, la synthèse des résultats faisant l'objet d'un reporting et d'une présentation au Comité Stratégique des Risques Groupe.

De plus, un backtesting est effectué en année N+1. Il permet de réaliser des analyses d'écart entre les estimations prospectives de l'année N pour l'année N et le réalisé sur cette même année.

L'analyse de ces déviations peut entraîner la mise en place de plans de remédiation spécifiques présentés et validés par le Directeur Général dans le cadre du Comité Stratégique des Risques

LE CADRE D'APPÉTENCE AU RISQUE

Le cadre d'appétence au risque, formalisant les préoccupations majeures de l'AMSB, est décliné autour des dimensions stratégiques suivantes :

- solvabilité.
- rentabilité.
- développement.

L'appétit pour le risque de Matmut SAM, se définit sous deux formes distinctes, selon que les risques peuvent être ou non couverts par du capital.

Pour les risques pouvant être couverts par du capital, l'appétit est matérialisé par la capacité à pouvoir disposer de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite est composé de plusieurs « coussins » permettant de couvrir :

- l'incertitude du modèle d'affaires ;
- les risques pouvant être contrés par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard ;
- l'engagement de soutien aux filiales et aux partenaires en cas de besoin.

Pour les risques ne pouvant être couverts par du capital, le besoin global de solvabilité s'exprime au moyen de politiques prévoyant notamment des moyens et des indicateurs de suivis spécifiques.

Ainsi, le besoin global de solvabilité de Matmut SAM peut être défini, pour chaque année du plan stratégique, comme le capital limite couplé aux moyens nécessaires pour répondre à la stratégie retenue par l'AMSB, y compris dans le cadre d'un environnement économique dégradé matérialisé par le scénario dit « alternatif » de l'ORSA.

Concrètement, et en ce qui concerne les risques pouvant être couverts par du capital, l'appétit pour le risque exprimé par l'AMSB est formalisé sur la base du ratio de couverture en norme Solvabilité II, matérialisant le taux de couverture par les fonds propres économiques éligibles du capital de solvabilité requis (SCR).

Cet appétit pour le risque, cristallisé par les hypothèses retenues dans les scénarios espéré et alternatif, est matérialisé par le fait de pouvoir disposer de fonds propres suffisants sur l'horizon du plan stratégique (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil de tolérance, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le *capital limite*.

RISQUES SIGNIFICATIFS / BESOIN GLOBAL DE SOLVABILITÉ

Les risques significatifs auxquels Matmut SAM est exposée, compte tenu de son profil de risque, sont appréhendés par la formule standard et pris en compte dans le calcul du besoin global de solvabilité à travers la définition du capital limite.

L'ORSA

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité est un élément essentiel du dispositif de gestion des risques de Matmut SAM tête de groupe, centralisant les différentes analyses de risque conduites au sein du groupe et permettant la bonne prise en compte des risques dans le pilotage du groupe.

Matmut SAM développe l'utilisation de l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la Direction sur sa stratégie, notamment au travers de la composante d'évaluation du besoin global de solvabilité.

Les résultats de l'ORSA visent à confirmer la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative.

Les résultats de l'ORSA sont ainsi remis à la Direction lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

Un processus permanent

Le processus ORSA est un processus permanent de suivi des risques. Il se déroule en 3 phases :

Phase 1

Cadrage des évaluations (mai à décembre de l'année N)

Du point de vue de l'élaboration des stratégies, elle permet la prise en compte du premier bilan des plans d'affaires de l'année en cours, du comportement des indicateurs clés associés (backtesting) ainsi que des premières simulations des évaluations et projections de l'ORSA sur la base des prévisions d'arrêtés des comptes.

D'un point de vue plus opérationnel, cette phase permet d'intégrer, au fur et à mesure de la réflexion, les hypothèses et orientations stratégiques retenues pour l'année suivante afin d'actualiser les plans d'affaires et paramétrer en cohérence les évaluations et projections.

Durant cette phase se tiennent trois Comités Stratégiques des Risques (CSR) et un Comité Technique Assurance (CTA) :

CSR juillet :

Au cours de ce comité, un premier bilan des plans d'affaires arrêtés pour l'année en cours et du comportement des indicateurs clés associés est présenté. Est également présenté un premier cadrage des orientations en matière de tarification, de placements et de réassurances pour l'année n+1.

CTA septembre :

Une synthèse des travaux menés pendant l'été tant au niveau des métiers (tarification et réassurance) que du pilotage économique (actualisation des plans d'affaires) est réalisée.

Ce comité est aussi celui de l'examen des stratégies en matière de tarification et de réassurance.

CSR octobre :

Ce comité sert à préparer le comité d'audit et des risques, et les Conseils d'octobre auxquels est présentée la stratégie tarifaire, respectivement pour avis et validation.

CSR novembre :

Au cours de ce comité, la stratégie de placements est examinée et la stratégie du groupe est déclinée, notamment, par un cadrage des indicateurs de risques.

Phase 2

Réalisation des évaluations, et rédaction et validation du rapport (janvier à avril de l'année N)

Lors de cette phase, les évaluations de l'ORSA et les rapports ORSA sont réalisés pour le Groupe et l'ensemble de ses entités à partir des stratégies validées et des arrêtés des comptes au 31/12/n.

Phase 3

Suivi des indicateurs clés

Cette phase se superpose aux deux précédentes. Elle a pour objet le suivi en continu des indicateurs clés de risques (KRI), de leur cadrage à leur réactualisation. Ces derniers sont l'expression de la déclinaison de la stratégie en règles métier.

Le processus de suivi est un processus annuel, la stratégie de tarification et de réassurance étant notamment fixée pour un an. Il respecte plusieurs étapes successives :

- calibration annuelle des tolérances au risque (seuils d'alerte et limites) pour chaque indicateur en entrée des outils de modélisation, dans le cadre du Groupe de Prospectives Économiques (GPE). La calibration tient compte de la stratégie déclinée dans les politiques de gestion de risques métier (souscription, placement, réassurance).
- préparation des modèles et simulations ORSA par le GPE avec les hypothèses calibrées (scénario espéré, scénario alternatif et stress tests)
- lancement des simulations et analyse générale du résultat de ces simulations
- backtesting du niveau des indicateurs : chaque arrêté prévisionnel (base 30 juin, 30 septembre et 30 novembre) ainsi que l'arrêté définitif au 31 décembre donnent lieu à une analyse d'écarts entre la vision courante et la vision anticipée dans le cadre de l'ORSA.
- présentation des résultats des simulations et du backtesting au Comité Stratégique des Risques, qui établit la stratégie pour l'année suivante (sur la base des simulations et analyses présentées, voire de simulations complémentaires si nécessaire)

- déclinaison de la stratégie établie en règles métier et mise en œuvre de management actions si nécessaire.
- (idem étape 1.) Nouvelle calibration des tolérances autour des indicateurs l'année suivante.

Le suivi des indicateurs est effectué périodiquement (fréquence différente suivant leur nature) et donne lieu à la publication de reportings réguliers, comprenant le rappel des intervalles de tolérances, les éventuels dépassements, les analyses d'écarts et des propositions de plans de remédiation à éventuellement envisager. Les reportings sont à destination des instances institutionnelles (Comité Stratégique des Risques et Comité d'Audit et des Risques).

Contexte d'élaboration de l'ORSA

Les acteurs opérationnels de l'ORSA

Le Groupe de Prospective Économique

Le Groupe de Prospective Économique est une instance de modélisation et de rationalisation du dispositif ORSA.

Il est animé par la Direction de l'Actuariat Groupe et du Pilotage Économique. Outre les membres de cette dernière, il réunit les représentants désignés des Métiers Vie et Santé, (Matmut Vie et Ociane), Non-Vie (Direction Générale Adjointe Produit, Inter Mutuelles Entreprises, Matmut Protection Juridique), des directions Comptabilité et Contrôle de Gestion, Finances-Placements, ainsi que de la Direction de la Maîtrise des Risques.

Dans ce cadre, il :

- élabore et suit les plans d'affaires prospectifs des entités à partir des données fournies par les métiers et les comités cités ci-dessus,
- vérifie que ces plans d'affaires sont cohérents avec le cadre de risque (appétit au risque, tolérances, limites) défini par l'AMSB,
- suit l'évolution au cours du temps des métriques entités et métiers,
- procède aux calculs de suivi de la solvabilité des entités solo et du groupe,
- élabore et teste les scénarios de stress en liaison avec les directions métiers,
- prépare les dossiers qui sont présentés en comité stratégique des risques groupe.

Le Groupe de Prospective Économique est aussi un lieu d'échange d'informations et de dialogue entre la Direction de l'Actuariat Groupe et du Pilotage Économique, les Directions métiers et la Direction de la Maîtrise des Risques sur les sujets de suivi économique des activités.

Le pilotage économique

Il prend en charge les missions suivantes :

- élaboration des plans d'affaires prospectifs sur le plan technique pour chaque Entité du Groupe en mettant en œuvre les moyens nécessaires en termes de modélisation, tests, ...
- calibration le modèle de référence par rapport aux contributions de chaque activité
- évaluation du capital économique réglementaire (SCR) pour chaque Entité et en consolidation pour le Groupe
- évaluation du capital économique conforme à la définition du profil de risque sur l'horizon du plan stratégique
- suivi de l'activité, la solvabilité et la rentabilité du Groupe et de ses entités via la définition de métriques appropriées
- suivi des évolutions de ces métriques et de leur éventuelle dégradation
- définition et exécution des scénarios de simulation dans les outils (stress-tests, reverse-testing, mesures de sensibilité)
- mesures et alertes sur l'efficacité « Management Actions »
- contribution à la mise en place d'indicateurs métiers adaptés

La Direction de la Maîtrise des risques prend en charge les missions suivantes

- identification des risques non quantifiables
- évaluation de leur exposition et /ou impact sur la solvabilité et la rentabilité de l'entité

- élaboration et la mise en œuvre d'éléments de maîtrise de des risques
- accompagnement des directions métiers dans le cadre du cycle de gestion des risques
- mise en œuvre de l'animation du dispositif ORSA
- mise en œuvre et cadencement des travaux dans le cadre de la préparation et la publication du rapport ORSA.

B.4 Système de contrôle interne

PROCÉDURES CLÉS DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE DANS MATMUT SAM

Le système de contrôle interne contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques de Matmut SAM. En ce sens il est organisé autour de 3 niveaux de contrôle.

Les 3 niveaux de contrôle décrits ci-dessous mettent en évidence l'articulation des différentes fonctions.



Le périmètre de chacune d'entre elle a été clairement délimité.

Le contrôle de premier niveau

Il est organisé et mis en œuvre au niveau des métiers dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Des services en charge de la qualité sont progressivement mis en place. Ils ont alors en charge la définition de ces contrôles, le suivi de leur réalisation, la consolidation et le reporting, notamment à destination des entités en charge du contrôle de deuxième niveau.

Le contrôle de deuxième niveau

Outre la fonction gestion des risques il est assuré par :

La Fonction de Vérification de la Conformité

La Fonction de Vérification de la Conformité identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires applicables aux activités du Groupe. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

La Fonction de Vérification de la Conformité conseille l'organe d'administration, de direction ou de contrôle sur le respect des dispositions encadrant l'activité de la société.

Le contrôle interne

Le pôle dédié de la Direction de la Maîtrise des Risques, en lien avec les correspondants contrôle interne :

- définit les règles méthodologiques et s'assure de leur appropriation au sein du Groupe,
- assure la sensibilisation et la formation des acteurs au contrôle interne,
- coordonne l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels avec les Correspondants Contrôle Interne (CCI), ainsi que sa mise à jour,

- s'assure de la mise en œuvre du contrôle permanent par les CCI après avoir fixé des orientations quant à la nature, la volumétrie et la priorisation des contrôles,
- réalise certains contrôles, notamment les plus transverses,
- suit la mise en œuvre des plans d'action,
- suit la collecte et l'instruction des incidents,
- établit des reportings commentés en matière de risques et de niveau de maîtrise.

Les travaux sont menés par le réseau d'une vingtaine de correspondants contrôle interne. Le suivi et les résultats font l'objet de points réguliers avec le Directeur de l'entité (en moyenne 3 réunions par an).

Les correspondants sont réunis 3 à 4 fois par an pour évocation des sujets d'actualité, partage de bonnes pratiques ...

La Fonction Actuarielle

(Voir Infra)

Le Pilotage Économique

(Voir supra)

Le contrôle de troisième niveau

Il est assuré par la Fonction d'Audit Interne.

POLITIQUE DE CONFORMITÉ

La politique de conformité s'applique à l'ensemble des entités juridiques du Groupe Matmut.

Elle s'applique également aux délégataires gérant les activités sous-traitées en lien avec le pôle sous-traitance de la Direction de la Maîtrise Des Risques.

Elle est soumise au Directeur Général de Matmut SAM, puis validée par son Conseil d'Administration.

En ce sens le Conseil d'Administration approuve les principes généraux de vérification de la conformité et s'assure de leur mise en œuvre pour une maîtrise optimale des risques de non-conformité.

Le Comité d'Audit et des Risques

Il est régulièrement informé des conditions de mise en œuvre de la politique de conformité au sein de Matmut SAM et en organise le reporting auprès du Conseil d'Administration.

Les Comités Produit et Lutte anti blanchiment/anti fraude

Ils valident la conformité des projets en lien avec la Fonction de Vérification de la Conformité.

Sur le plan opérationnel, le pôle Conformité

Responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de conformité, il est rattaché depuis le 1er décembre 2016 à la Direction Juridique, dont le Directeur exerce comme précisé supra, la Fonction de Vérification de la Conformité.

Le pôle Conformité s'appuie sur un réseau de correspondants dans chaque entité de Matmut SAM

Cette filière conformité s'appuie sur le dispositif de contrôle interne pour la vérification de l'existence et l'efficacité des dispositifs ainsi que la remontée d'incidents.

D'autres acteurs participent également au dispositif de conformité, et notamment le Département Anti -Fraude / Anti-Blanchiment, la Direction de l'Audit Interne, le Service Réclamations et le pôle sous-traitance de la DMDR.

Un reporting est effectué avec l'ensemble des acteurs intervenant sur la Conformité.

Pour la mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité, le Groupe Matmut a fait le choix de délimiter le périmètre conformité du Groupe à 11 thématiques :

- Règles de gouvernance ;
- Éthique et déontologie ;
- Protection et confidentialité des données ;
- Règles de protection de la clientèle ;
- Pratiques commerciales ;
- Lutte contre les inégalités et la discrimination ;
- Lutte contre la fraude ;
- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- Règles du droit environnemental et sociétal ;
- Gestion des achats ;
- Normes de la réglementation fiscale.

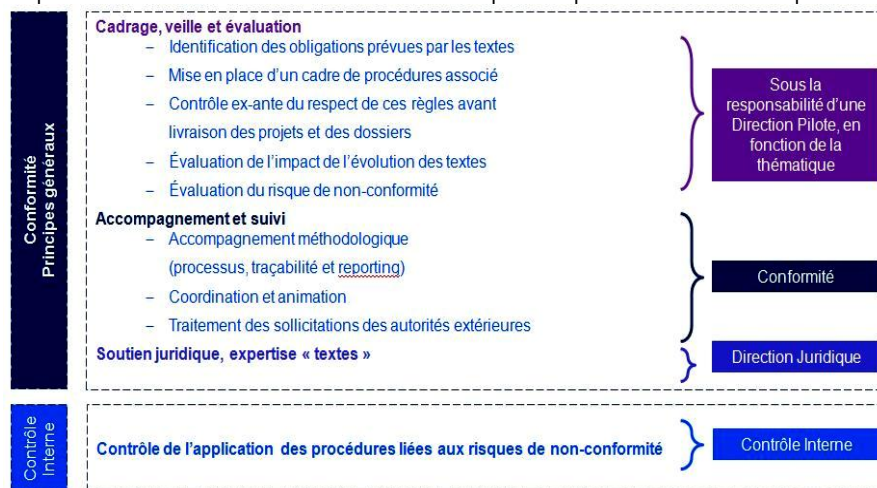
Le traitement de la thématique est conduit sous la responsabilité d'une ou plusieurs Entité(s) qui en coordonnent et animent le dispositif opérationnel.

Les Entités mettent en place des actions de mise en conformité (référencement des obligations, veille et analyse d'impacts, procédures, évaluation et contrôles...).

Le soutien juridique, l'expertise « textes » sont assurés par la Direction Juridique du Groupe.

La mise en œuvre du dispositif revêt un caractère juridique en ce qui concerne la veille réglementaire et la vérification des contrats et autres documents du Groupe et un aspect gestion de risques en ce qui concerne l'analyse des impacts.

Le pôle Conformité met en œuvre au plan opérationnel le dispositif suivant :



Contrôles et suivis

Afin de maîtriser les risques de non-conformité, le pôle Conformité met en œuvre un plan de contrôle et de suivi des risques.

Les plans de contrôle sont formalisés dans les plans de travail annuels conformité des Directions et dans celui du pôle Conformité.

La priorisation des axes de travail est définie au regard :

- de l'exposition aux risques de sanction ;
- des dispositifs nouvellement mis en place dans l'entreprise ;
- des évolutions de l'environnement juridique.

L'analyse des résultats des contrôles, réalisés par le pôle Conformité et le réseau des correspondants, permet un suivi de la mise en conformité du Groupe.

Les axes d'amélioration identifiés sont recensés dans les notes d'analyse, des Entités ou du pôle Conformité, et transmis aux acteurs responsables des thématiques traitées.

De nouvelles phases de contrôles et d'analyses permettent d'assurer le suivi des axes d'amélioration préconisés dans le cadre de la mise en conformité du Groupe.

La cartographie des risques de non-conformité permet de répertorier ces axes d'amélioration et d'assurer le suivi de l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

Des reporting de suivis sont faits en bottom-up jusqu'à la Direction Générale. Le Comité d'Audit et des Risques est également régulièrement informé des travaux menés par le Fonction de Vérification de la Conformité.

Un rapport d'activité Conformité Groupe est établi.

Enfin à l'externe un reporting spécifique est dédié à l'ACPR.

La politique de Conformité est réexaminée au moins une fois par an.

Le Conseil d'Administration a validé le 20 octobre 2016 la politique de Conformité, telle qu'elle s'applique au Groupe Matmut.

En 2016 cette politique n'a fait l'objet d'aucune adaptation particulière dans la mesure où aucun changement important ou significatif ne l'a affectée.

B.5 Fonction d'audit interne

La fonction d'Audit interne est incarnée par le Directeur Groupe, responsable de la Direction de l'Audit Interne. Elle est hiérarchiquement rattachée au Directeur Général du Groupe Matmut.

La politique d'Audit interne mise en œuvre par la Direction de l'Audit Interne du Groupe Matmut couvre les processus, risques et actions de l'ensemble des entités qui le composent.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cadre d'exercice de la fonction d'Audit Interne

L'activité de l'Audit Interne du Groupe Matmut est présentée dans deux documents, une charte de l'Audit Interne et une politique d'Audit Interne. Toutes les deux ont été approuvées par le Comité d'Audit et des Risques du Groupe Matmut.

Ces documents précisent notamment :

- les objectifs et principes de fonctionnement de la Direction de l'Audit Interne,
- les conditions d'intervention de l'Audit, de la planification des missions au suivi des recommandations.

Planification des missions d'audit interne

Le plan d'audit est élaboré à partir d'une approche basée sur les risques et tient compte de diverses sources dont celles liées à la consultation systématique des Responsables de l'ensemble des entités du Groupe, de la Direction de la Maîtrise des Risques et des Commissaires aux Comptes.

Il est soumis aux Dirigeants effectifs du Groupe avant approbation par le Comité d'Audit et des Risques.

Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces Instances.

Reporting et échanges

Le Responsable de l'Audit Interne est hiérarchiquement rattaché au Directeur Général. Il lui rend compte régulièrement de l'état d'avancement des missions, et de la mise en œuvre des recommandations par les entités concernées.

Il informe parallèlement le Président et le Comité d'Audit et des Risques.

Les contacts avec la Direction de la Maîtrise des Risques sont réguliers et nombreux.

Des échanges ont également lieu avec les Commissaires aux Comptes.

Process

Il comporte trois étapes :

La préparation : phase de prise de connaissance de l'activité ou du domaine audité.

Elle se concrétise par :

- l'élaboration d'un tableau de risques recensant les forces et faiblesses du domaine audité,
- l'établissement d'un « programme de travail » qui fixe la liste des tâches à accomplir : nature des investigations, identités des personnes à auditer, secteurs géographiques à privilégier, ...
- l'envoi d'une « lettre de mission » au Responsable de l'entité audité afin de lui préciser les objectifs, la durée et les noms des collaborateurs en charge de la mission.

La réalisation : phase au cours de laquelle sont menées les opérations d'audit à proprement parler.

Elle débute en général par une « réunion d'ouverture » en présence des acteurs principaux de la mission. Le « programme de travail » y est présenté.

L'Audit peut alors procéder aux contrôles et analyses annoncés (entretiens, questionnaires, observations physiques, tests, examen de fichiers informatiques...).

La conclusion : phase ultime de la mission, elle s'ouvre par le dépôt d'un « projet de rapport » et sa présentation au Responsable de l'entité auditée au cours d'une nouvelle réunion appelée « réunion de clôture ». Les constats et recommandations formulés par l'Audit y sont discutés.

Ce n'est qu'à l'issue de ce nouvel échange contradictoire que le rapport définitif d'audit est établi. Il intègre le « plan d'actions » proposé par l'entité auditée en vue de la mise en œuvre des recommandations acceptées par elle.

Communication du rapport

Le rapport définitif d'audit est adressé aux :

- Dirigeants effectifs du Groupe,
- Membres du Comité d'Audit et des Risques,
- Commissaires aux Comptes,
- Responsable(s) de(s) l'entité(s) auditée(s),

mais aussi aux :

- Membres du Comité de Direction,
- Présidents des Directoires des filiales du Groupe,
- Directeurs Groupe non représentés au Comité de Direction.

Suivi des recommandations

Le Responsable de l'Audit assume cette mission selon une procédure qui prévoit un échange trimestriel avec chaque Responsable d'entité ayant en charge la mise en œuvre de recommandations.

Les recommandations qualifiées « importantes » ou « urgentes », peuvent faire l'objet d'actions spécifiques de suivi.

Le Directeur Général est informé de toute difficulté relative à la mise en œuvre des recommandations.

La Direction de l'Audit Interne peut également diligenter à son initiative ou dans le cadre du plan d'audit, des missions de suivi.

POLITIQUE DE L'AUDIT INTERNE

Le Conseil d'Administration de Matmut SAM a validé le 20 octobre 2016 la politique d'Audit interne Groupe.

B.6 Fonction actuarielle

ORGANISATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Présentation de la fonction actuarielle :

La fonction actuarielle du Groupe Matmut est incarnée par le Directeur Groupe, responsable de la Direction Actuariat Groupe et du Pilotage économique (DAGPE). Elle est hiérarchiquement rattachée au Directeur Général du Groupe Matmut.

Interactions de la fonction actuarielle avec les autres fonctions clés :

Les quatre fonctions clés prévues par la Directive Solvabilité II sont centralisées et incarnées au niveau Groupe. Un comité des fonctions clés, piloté par le responsable de l'audit interne, regroupe trimestriellement les quatre responsables des fonctions clés du Groupe. L'objectif est de pouvoir échanger régulièrement sur l'évolution de l'actualité réglementaire, l'avancement des dossiers techniques, l'actualité ACPR (par exemple : questionnaire « protection de la Clientèle ») et de communiquer autour des travaux respectifs des fonctions clés (rapport ORSA, rapport actuariel, plan d'Audit, rapport conformité...).

Périmètre traité

Le Groupe Matmut est organisé en Groupe intégré. Matmut SAM, tête de Groupe, permet aux entités et aux filiales de bénéficier des services, moyens et fonctions (métiers ou supports) en place en son sein.

Ainsi, la fonction actuarielle est transverse aux différentes sociétés du Groupe Matmut.

PROCEDURE D'ELABORATION ET DE VALIDATION DU RAPPORT ACTUARIEL

Organisation fonctionnelle :

La fonction actuarielle a confié à une actuaire IA certifiée (classe 6) la coordination des travaux du rapport actuariel et de la revue actuarielle Mazars (cf. paragraphe sur la gestion des conflits d'intérêt). Cette collaboratrice est rattachée à la DAGPE mais n'est pas impliquée dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés dans le cadre de la Non Vie.

Pour réaliser ses évaluations, la fonction actuarielle s'appuie sur des ressources disponibles au sein de la DAGPE. Les intervenants disposent d'un accès large et autonome aux données techniques ainsi que d'une forte expertise sur l'ensemble du système d'informations décisionnelles du Groupe qu'elles ont contribué à créer.

Les équipes de la DAGPE ont la responsabilité de l'évaluation des provisions techniques des entités non vie du Groupe Matmut. En particulier, elles réalisent les travaux d'évaluation qui, en norme française, servent de base à la détermination des provisions complémentaires aux provisions estimées par la Gestion et nécessaires à la réalisation de la clôture des comptes (IBNR, Prévisions de recours, Provisions pour frais de gestion sinistres, Provisions mathématiques). En norme Solvabilité II, elles ont la responsabilité de la détermination des évaluations en « Best Estimate » des provisions pour primes et pour sinistres en brut et en net de réassurance ainsi que de l'évaluation des marges de risque.

En matière de réassurance, la DAGPE coordonne des travaux d'échanges des données et de résultats (réunions bimestrielles) avec la Direction Réassurance et le Courtier de réassurance. Enfin, il a été établi une forte coopération technique avec les équipes de la Direction Générale Adjointe production (DGAP) chargée d'élaborer la politique de souscription. Cette coopération est concrétisée par la mise en place de structures de données détaillées intégrant les principales évaluations macro-économiques produites par la DAGPE (IBNR, Prévisions de recours, Best Estimate).

Intervention des directions métier et support

L'objectif du rapport actuariel est que la fonction actuarielle donne un avis actuariel indépendant sur la fiabilité des provisions, sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance, en établissant de manière transparente toutes ses remarques et en justifiant ses recommandations. Dans ce contexte, à la demande de la Direction Générale et à l'instar de ce qui est réalisé dans le cadre des missions de l'audit interne, chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, ont été sollicitées afin de formuler un avis argumenté sur l'ensemble des analyses et des recommandations émises par la fonction actuarielle.

Le rapport actuariel a ainsi été rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires. Cependant, la fonction actuarielle reste la seule responsable des recommandations contenues dans ce rapport.

Gestion des conflits d'intérêt

Au regard de la forte implication de la fonction actuarielle, incarnée par le Directeur Groupe de la DAGPE, dans la détermination des provisions techniques, une revue actuarielle réalisée par un cabinet d'actuariat indépendant est réalisée chaque année sur les évaluations produites par la DAGPE dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels. Cette revue vise à s'assurer du niveau d'exhaustivité des traitements réalisés par la DAGPE, du caractère pertinent et adapté des méthodologies utilisées et donne lieu à l'émission de recommandations à destination du responsable de la fonction actuarielle et de la Direction Générale.

Suivi des recommandations

Le suivi des recommandations est réalisé grâce à un outil informatique (progiciel) adapté à ce type de gestion, commun au suivi des recommandations qui peuvent émaner des différentes fonctions clé de l'entreprise (Contrôle Interne - audit interne).

B.7 Sous-traitance

Le Groupe Matmut définit la sous-traitance comme le fait de confier la réalisation d'une partie de ses activités ou fonctions d'assurance à une autre entreprise qui effectuera les travaux confiés soit directement, soit en recourant elle-même à la sous-traitance.

Dans ces situations, le Groupe Matmut doit s'assurer que la sous-traitance d'activités ou de fonctions opérationnelles importantes ou critiques n'est pas effectuée d'une manière susceptible d'entraîner l'une des conséquences suivantes :

- compromettre gravement la qualité de son système de gouvernance ;
- accroître indûment son risque opérationnel ;
- compromettre la capacité des autorités de contrôle de vérifier qu'il se conforme bien à ses obligations ;
- nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des preneurs.

Le Groupe Matmut conserve l'entière responsabilité des risques auxquels il est exposé du fait des accords conclus avec ses sous-traitants, lesquels ne sauraient le dispenser des obligations qui lui incombent tant à l'égard de sa clientèle que de son autorité de contrôle.

Afin de formaliser l'ensemble de ces dispositions, une Politique de sous-traitance du Groupe a été élaborée.

Elle se traduit par un renforcement du suivi et des dispositifs de contrôles des activités externalisées qualifiées d'importantes ou critiques par la Direction Générale et des fonctions et activités déléguées intra-groupe.

Elle est soumise au Directeur Général de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe, puis validée par son Conseil d'Administration. Enfin, la politique de sous-traitance fait l'objet d'une révision annuelle.

EXIGENCES D'UN CONTRAT ÉCRIT

Dans le but de développer une relation de partenariat univoque fondée sur des objectifs communs, de confiance réciproque et de bénéfice mutuel, un accord écrit définit le cadre des relations entre le Groupe Matmut et ses sous-traitants, sur des bases claires et précises permettant une compréhension identique des droits et obligations des deux parties.

Le contrat est systématiquement validé par la Direction Juridique du Groupe Matmut également chargée de la centralisation et de l'archivage de l'ensemble des contrats de sous-traitance signés par le Groupe.

Sa signature revient à l'autorité désignée par la Direction Générale.

ACTIVITÉS EXTERNALISÉES

Le Groupe Matmut a recours à la sous-traitance afin de répondre au mieux à la diversification de ses activités et des prestations offertes.

Il se concentre sur son activité principale et fait réaliser, par des intervenants extérieurs, des travaux qualifiés de secondaires ou au contraire des travaux nécessitant une spécialisation ou une adaptation régulière aux changements techniques ou technologiques.

L'objectif est de maintenir un niveau de performance compatible avec la stratégie fixée par les instances dirigeantes du Groupe, lorsque ce niveau ne peut être atteint avec les seules ressources internes du Groupe.

Les modalités de sélection des prestataires de services et les dispositions à inclure dans l'accord d'externalisation permettent de répondre aux exigences et obligations qui incombent au Groupe Matmut en termes de gestion des risques et de contrôle interne.

Tous les contrats ou accords du Groupe ont été examinés en lien avec l'ensemble des directions du Groupe pour déterminer s'ils entraient ou non dans le périmètre Groupe de la sous-traitance.

A l'issue de cette revue, un premier état des sous-traitants a été établi et soumis à la Direction Générale. Cette dernière s'est prononcée sur ceux devant faire l'objet d'un suivi renforcé.

ACTIVITÉS ET FONCTIONS DÉLÉGUÉES INTRA-GROUPE

Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de groupe, permet aux filiales de s'appuyer sur ses fonctions transverses et de bénéficier de toute l'expertise métier nécessaire à chaque entité selon ses activités et ses besoins.

Les délégations de gestion intra-Groupe sont soumises aux mêmes exigences d'encadrement, de suivi et de contrôle que la sous-traitance externalisée.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS SOUS-TRAITÉES

Pour la mise en œuvre et le suivi des activités sous-traitées, le pôle Sous-traitance de la Direction de la Maîtrise des Risques (DMDR), les Directions pilotes (Directions demandeuses de l'externalisation ou directement concernées par celle-ci) et les Entités transverses Groupe (Contrôle interne - Conformité – Audit Interne – Direction Juridique - Service Réclamation - Département Anti-fraude/Anti-Blanchiment - Direction Comptabilité, Contrôle de Gestion, Finances, Placements) agissent en complémentarité.

Le cadre général est défini par la politique de sous-traitance du Groupe, élaborée en considérant principalement les éléments suivants :

- la capacité du Groupe, en situation de sous-traitance, à faire face à tout moment à ses engagements vis-à-vis des assurés (protection de la clientèle, qualité du service rendu) ;
- la capacité du prestataire à faire face à tout moment, à ses engagements vis-à-vis du Groupe (ressources financières, techniques, humaines...).

Le dispositif opérationnel, décrit dans des processus et procédures, est animé par le binôme Direction pilote/Pôle sous-traitance de la DMDR :

- la Direction pilote, interlocuteur privilégié du sous-traitant, répond de la maîtrise de l'ensemble des risques inhérents à la délégation de gestion dont elle conserve l'entière responsabilité ;
- le pôle sous-traitance de la DMDR appréhende les dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne déployés par le sous-traitant pour garantir un traitement conforme des activités déléguées et documente en conséquence.

Le dispositif de contrôle et de suivi des activités sous-traitées « importantes ou critiques » mis en place progressivement par le Groupe :

- garantit la conformité juridique et réglementaire des accords de sous-traitance ;
- est Intégré au dispositif Groupe de contrôle et de suivi des risques inhérents aux activités dont la réalisation est conservée en interne ;
- prévoit l'élaboration d'un reporting interne spécifique.

Le reporting normalisé inclut notamment :

- le « Book sous-traitant » : recueil de la documentation du dispositif de gestion de l'activité déléguée mis en place chez le sous-traitant, synthèse des principaux risques liés à cette

- délégation, évaluation de l'impact de ces risques sur l'une des conséquences énumérées dans la Directive ;
- la « Note de synthèse » : bilan risques et perspectives issu des éléments contenus dans le « Book » sous-traitant ;
 - le « Plan de travail » : outil de planification et de suivi des travaux à engager identifiés dans le « Book » sous-traitant et la Note de synthèse.

LES SOUS-TRAITANTS

L'accord écrit régissant la relation avec le sous-traitant doit énoncer clairement les devoirs et responsabilités de chacun et prévoir notamment l'engagement du sous-traitant à se conformer à toutes les dispositions législatives, exigences réglementaires et lignes directrices applicables, ainsi qu'aux politiques approuvées par le Groupe Matmut.

La liste des sous-traitants devant faire l'objet d'un suivi, actualisée chaque année, est élaborée afin de prendre en compte les décisions d'externalisation prises par la Direction Générale, l'évolution de l'activité du Groupe, l'actualité des Directions et Entités, la modification du périmètre des délégations, la rupture d'un contrat, ...

Cette liste, soumise à la validation de la Direction Générale, est communiquée aux Directions du Groupe et au Comité d'Audit et des Risques.

L'ensemble des prestataires de service ci-dessous listés ont tous leur siège social situé en France.

Liste des sous-traitants 2016 :

DÉLÉGATAIRE	ACTIVITÉ / PÉRIMÈTRE
ACTIVITÉS D'ASSURANCE/FONCTIONS CLES AU SENS DE LA DIRECTIVE (ARTICLE 49)	
ASSISTANCE	
IMA G.I.E.	Gestion de l'Assistance en déplacement/aux personnes Tous contrats/Tous produits
IMH G.I.E.	Gestion de l'Assistance Habitation Réparation en nature Tous contrats MGAR
GESTION SINISTRES / PRESTATIONS SANTE	
NAVIMUT Gestion Sinistres Plaisance	Gestion des sinistres Navigation De Plaisance
S.A.S. SFEREN Réparation	Gestion et animation d'un réseau de réparateurs agréés et d'un réseau d'experts en automobiles Sinistres MRSQ
DARVA	Échange de Données Informatisées Contrats MRSQ / MGAR
FILACTION	Recouvrement amiable des impayés (Créances sinistres)
Cabinet ISARD	
EUROACTING	Recouvrement amiable des impayés (Créances production)
SOGEDI	
IMA Technologie	Expertise technique dans le cadre de la Garantie "Panne mécanique" Assistance Juridique hors horaires MPJ
DÉLÉGATAIRE	ACTIVITÉ / PÉRIMÈTRE
DISTRIBUTION DE CONTRATS	
LMDE	Distribution des contrats Étudiants
MGAS Mutuelle Générale des Affaires Sociales	Distribution des contrats Étudiants
	Distribution du contrat MPAP
ADREA	Distribution de contrats IARD
OCIANE	Distribution des contrats Assurance Scolaire (Matmut SAM) et SMAC (Matmut Mutualité)
REASSURANCE	
AON	Etude et placement des couvertures d'assurance Réalisation de prestations de conseil y afférents Analyse financière dynamique (DFA)
FINANCES/PLACEMENTS	
OFI AM	Gestion d'actifs financiers
FONCTIONS CLES	
Cabinet MAZARS	Revue actuarielle annuelle des évaluations (calcul des provisions techniques)
ACTIVITÉS HORS ASSURANCE À FORT IMPACT STRATÉGIQUE ET/OU FINANCIER (CHARTRE INTERNE POUR LES RELATIONS DE SOUS-TRAITANCE DU GROUPE)	
PRESTATIONS LIEES A LA GESTION SINISTRES/CONTRATS	
ARCHIVECO	Archivage dossiers sinistres et production
AUTRES PRESTATIONS	
MOODY'S	Générateur de scénarios économique Mission de conseil
ALLAN BEKER	Gestion locative du parc immobilier Gestion sinistre pour compte Achats/ventes/location d'immeubles de placement ou d'exploitation



Profil de risque

Partie C

C.1 Risque de souscription

PRESENTATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

L'offre d'assurance de Matmut SAM s'adresse principalement aux particuliers et vise la protection de la famille et de son patrimoine, dans toutes ses composantes. Cette offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits d'assurance IARD ; l'essentiel de l'activité de la Matmut est représentée par les risques Automobile et habitation.

L'activité de Matmut SAM est exercée uniquement sur le territoire français (France métropolitaine) et essentiellement concentrée sur la vallée de la Seine (Axe Paris – Le Havre), en vallée du Rhône et près du pourtour méditerranéen.

Le profil de risque de Matmut SAM est ainsi relativement standard sur le marché de l'assurance. Il s'agit de risques de masse sans particularités tant en terme de garanties que de concentration, si ce n'est – toutefois dans une mesure très limitée - géographique.

Aussi, le risque de souscription de Matmut SAM est essentiellement un risque de souscription « NON VIE » et plus accessoirement des risques « SANTE » et « VIE », du fait de la présence de garanties couvrant les dommages corporels dans les contrats.

Les risques liés à l'activité de souscription de Matmut SAM sont donc principalement des risques de réserve et de prime.

Du fait notamment des activités Automobile et Habitation, Matmut SAM est soumise aux aléas climatiques (Événements climatiques et catastrophe).

Ces différents risques sont clairement identifiés par la formule standard qui permet de mesurer normativement les risques couverts par Matmut SAM.

Pour se couvrir des aléas climatique y/c catastrophe et également de responsabilité civile dits « graves », Matmut SAM a souscrit des traités de réassurance ce qui induit, par ailleurs, à l'exposer à un risque de contrepartie ou risque de crédit. Ce dernier sera présenté au Chapitre C.3 du présent chapitre.

MESURES D'EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Mesures qualitatives et quantitatives à caractère technique

Matmut SAM suit ses activités et de ce fait, son exposition aux risques, à travers différents indicateurs, suivis de ses résultats techniques et de sa solvabilité. Par ailleurs, différentes procédures sont en place permettant une appréciation des risques en amont de la souscription, un suivi du portefeuille dont l'objectif est de corriger toute déviation des résultats.

Concernant les procédures, notamment, la politique de souscription du Groupe Matmut s'appuie :

- sur des règles d'appréciation du risque propres à chaque activité ;

L'appréciation du risque repose sur une instruction approfondie du risque tant lors de la délivrance d'un devis que lors de la souscription du contrat. Elle s'appuie sur un questionnement systématique et prend en compte des critères objectifs en lien avec l'exposition du risque et les résultats techniques. Des domaines de compétences sont définis sur la base de différents critères (situation du souscripteur et de ses contrats, nature / type de risque et situation, garanties souscrites) ; sur ces bases, la décision relève de personnes et/ou instances différentes (conseiller commercial, encadrement, comité de souscription).

- sur un suivi permanent du portefeuille sous tendant les politiques de tarification et de résiliation.

Concernant les indicateurs, Matmut SAM établit différents suivis des évolutions de son portefeuille selon des niveaux d'agrégation permettant des mesures soit à un niveau macro (révision tarifaire – ajustement / révision des produits ...) et affectant ainsi l'ensemble du

portefeuille et / ou la production nouvelle, soit directement au niveau d'un sociétaire et / ou contrat, notamment à travers la politique de résiliation – à l'initiative de l'assureur.

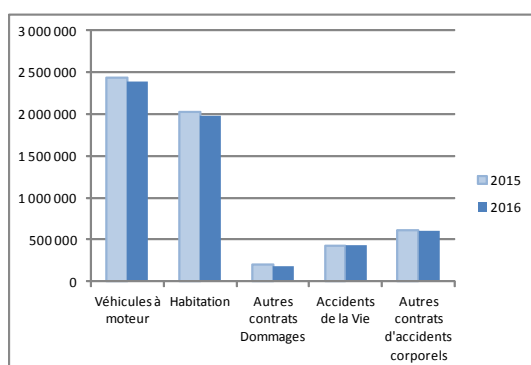
Notamment, un suivi du portefeuille mensuel est établi et présenté aux instances du groupe ; celui-ci comporte différents indicateurs relatifs à l'évolution du portefeuille (en nombre et valeur), à son évolution (production, résiliation) ainsi qu'à la sinistralité.

Les tableaux ci-dessous présentent les activités de Matmut SAM à travers plusieurs indicateurs. Ces indicateurs, qui font l'objet d'un suivi périodique (mensuel ou trimestriel), constituent des indicateurs des risques qui permettent d'évaluer et de suivre l'évolution de l'exposition à ces risques de l'entité.

Les indicateurs suivants, sur le portefeuille et la production nouvelle, permettent de suivre l'évolution et d'alerter sur toute dérive du profil de risque de l'entité.

PORTEFEUILLE

En nombre de contrats



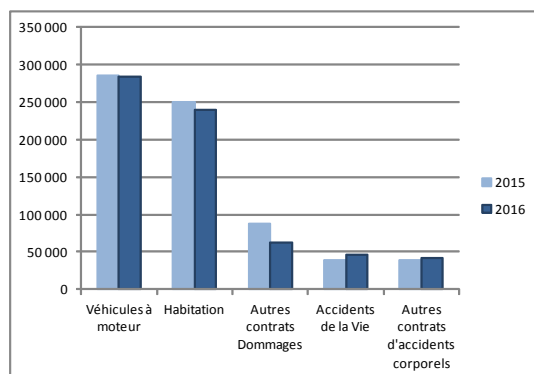
En Valeur

En millions d'€	2016	2015	Evolution	Poids 2016
Véhicules à moteur	915	939	-3%	67%
Habitation	367	365	1%	27%
Autres contrats Dommages*	14	14	1%	1%
Accidents de la Vie	52	50	2%	4%
Autres contrats d'accidents corporels	14	15	-4%	1%
TOTAL	1 362	1 375	-1%	

* valeur estimée pour l'exercice 2015

PRODUCTION

En nombre de contrats



En Valeur

En millions d'€	2016	2015	Evolution	Poids 2016
Véhicules à moteur	112	110	2%	78%
Habitation	25	26	-3%	17%
Autres contrats Dommages	2	2	-12%	1%
Accidents de la Vie	5	4	24%	3%
Autres contrats d'accidents corporels	1	1	9%	1%
TOTAL	144	142	2%	

Le tableau ci-dessous présente 2 composantes majeures que sont le chiffre d'affaire et les provisions techniques en brut de réassurance (hors marge de risque) au 31/12/2016 :

Lines of Business (LoB) Y compris acceptations proportionnelles En K€	Chiffre d'affaires	Poids	Provisions techniques (Brutes, hors MR)	Poids
1 Frais de soins	5 929	0%	1 316	0%
2 Perte de revenus	143 945	11%	45 040	3%
4 RC Automobile	286 891	21%	921 076	55%
5 Automobile autre	457 693	33%	109 708	7%
7 Incendie et autres dommages aux biens	289 893	21%	156 352	9%
8 RC Générale	68 940	5%	203 791	12%
10 Protection juridique	39 894	3%	34 888	2%
11 Assistance	77 152	6%	494	0%
28 Réassurance Dommage NP			48	0%
34 Rentes issues de contrats non vie			214 081	13%
TOTAL - Matmut	1 370 338		1 685 807	

Ces différentes données montrent le poids très important de l'activité Automobile ; la 2^{ème} activité principale étant le risque Habitation à travers les garanties Incendie et autres dommages aux biens ainsi que la Responsabilité Civile (RC) Générale.

Ces chiffres permettent également de constater que le profil de risque de Matmut SAM est stable. Les évolutions sur l'exercice, pour tous les indicateurs, restent peu significatives par rapport à l'exercice précédant.

Mesures quantitatives d'exposition à travers la solvabilité

Matmut SAM détermine trimestriellement la mesure de sa solvabilité. Pour ce faire, la formule standard de la réglementation Solvabilité 2 est utilisée.

Pour ses activités d'assurance IARD, les modules de risque de souscription auxquels Matmut SAM est exposée sont les suivants :

Le risque de souscription Non Vie

Ce risque couvre la quasi-totalité du risque de souscription, des engagements assurantiels de Matmut SAM du fait de l'orientation de son activité principalement sur les LOB Automobile, Responsabilité Civile, Dommages.

Il représente environ 86 % / 87 % du total de ces 3 sous modules de risque.

Ce risque de souscription Non Vie comporte à la fois un risque de Primes et de Réserves ainsi qu'un risque catastrophe. Ce risque catastrophe est net de la réassurance souscrite. Dans ce module, le risque de mitigation n'est pas pris en compte ; il en est tenu compte dans le risque de contrepartie.

Le risque de souscription Santé

Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD et les garanties des contrats Assurance de Personnes (Accidents de la Vie).

Il représente environ 12 % / 13 % du total de ces 3 sous modules de risque.

Comme pour le risque Non Vie, le risque santé est couvert par de la réassurance ; le montant de capital nécessaire à la couverture de ce risque est donc également en net de réassurance.

Le risque de souscription Vie

Ce risque correspond aux rentes issues des contrats Non Vie (Indemnisation des dommages de Responsabilité Civile Corporels).

Il représente environ 2 % du total de ces 3 sous modules de risque.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de ces 3 modules de risque, ainsi que les sous modules :

Les montants sont en M€	2016	2015
Risque Non Vie dont :	429	445
Catastrophe	78	80
Primes et Réserves	403	418
Diversification	- 52	- 53
Risque Santé dont :	63	65
Catastrophe	2	2
Non Similaire à la Vie	62	64
Diversification	- 1	- 1
Risque Vie dont :	11	12
Longévité	8	9
Frais	0	0
Révision	5	6
Diversification	- 3	- 3

Les évolutions restent peu significatives.

CONCENTRATION DE RISQUE

Comme présenté plus haut, et compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut SAM (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Chaque année, dans le cadre du renouvellement des traités de réassurance, une étude est menée – conjointement avec les réassureurs – afin de définir les grandes zones d'accumulation des expositions dans un rayon de 200 mètres.

L'étude menée à la fin de l'exercice 2016 montre que les 10 plus grandes zones d'accumulation représentent 0,13 % du portefeuille en nombre de risques et 0,08 % en montant (somme assurée). Ces 10 zones sont situées en région parisienne et dans les départements des Bouches du Rhône, de la Seine Maritime et de la Mayenne.

TECHNIQUES D'ATTENUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Afin de protéger son bilan à l'encontre de la survenance de sinistres qui, tant de par leur intensité, que de leur fréquence anormale seraient de nature à mettre en péril la qualité de ses résultats techniques, le Groupe Matmut a recours à la souscription de divers traités de réassurance destinés à transférer vers des réassureurs, tout ou partie de la charge générée par cette sinistralité atypique.

L'établissement du projet de plan de réassurance de l'exercice consiste, tout d'abord, en l'examen des engagements résultant des divers types de contrats souscrits par chaque société du Groupe Matmut.

Sont ainsi examinés l'ensemble des garanties offertes ainsi que le montant des couvertures qui s'y rapportent.

Est également réalisée une analyse portant sur :

- les évolutions des portefeuilles constitués,
- la sinistralité constatée tant en termes de fréquence que d'intensité,
- la projection des évolutions probables ou possibles de la sinistralité,
- une analyse des résultats des traités souscrits par le passé.

Une attention toute particulière est portée sur les simulations pouvant être réalisées en ce qui concerne les conséquences des sinistres prenant leur origine dans la survenance d'événements de nature climatique.

Dans la réalisation de cet exercice, il est fait également appel aux conseils d'un courtier en réassurance (AON Benfield) à qui sont également confiées les opérations de placement sur le marché.

En ce qui concerne l'exercice 2016, ont été souscrits des traités protégeant les engagements du Groupe pouvant résulter des garanties suivantes :

- Responsabilité Civile automobile et non automobile,
- Incendie et risques annexes et ce, tant en ce qui concerne les risques directs que les responsabilités locatives,
- Attentats et actes de terrorisme,
- Catastrophes naturelles,
- Tempêtes et autres événements climatiques,
- Accidents corporels et décès toutes causes.

Il est à noter que certains traités sont souscrits soit en commun avec les Mutuelles membres de l'ARCAM (responsabilité civile, responsabilité locative), soit en commun avec Macif, BPCE Assurances et Maif (protection des engagements résultant d'événements climatiques et accidents corporels et ce, en complément des réassurances souscrites en propre par Matmut SAM).

Matmut SAM considère que la relation avec ses réassureurs doit s'inscrire dans le long terme. En conséquence, elle souhaite, dans la mesure du possible, que s'établisse une continuité dans le temps de la présence des mêmes réassureurs sur ces différents programmes.

Il est privilégié une relation avec les réassureurs européens continentaux les plus importants tout en veillant, par ailleurs à un juste équilibre dans leurs participations respectives.

Au titre de la sécurité des engagements, ne sont sollicités, sauf exception particulière, à participer aux programmes du Groupe Matmut que les réassureurs présentant les caractéristiques suivantes :

- obtention d'une notation au moins égale à « A- »,
- présence dans la liste établie par le comité de sécurité d'AON Benfield,
- expérience et connaissance du marché français de l'assurance.

SENSIBILITE AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Matmut SAM établit chaque année, dans le cadre de l'établissement du rapport ORSA, plusieurs évaluations lui permettant de mesurer la sensibilité de ses résultats et de sa solvabilité à différentes situations.

Dans ce cadre, Matmut SAM établit différents scénarios qui permettent de prendre en compte les aléas qui pèsent sur l'estimation des principaux facteurs de risques souscription (primes et frais, réserves, CAT), placement (marché) et réassurance (contrepartie). Les hypothèses sont établies en tenant compte des évolutions historiques, de la stratégie en termes de souscription et de politique tarifaire ainsi du contexte économique et juridique envisagé.

Ces scénarios sont les suivants :

- ⇒ Un scénario dit *espéré*, fondé sur des hypothèses volontaristes d'activité et de performance sur la souscription (Chiffre d'affaires, S/C, ratio de frais, liquidation des Boni/mali), la réassurance (événements cat) et placements (reprise économique)
- ⇒ Un scénario *alternatif*, fondé sur des hypothèses dégradées constituant une vision stressée sur les trois facteurs de risques.

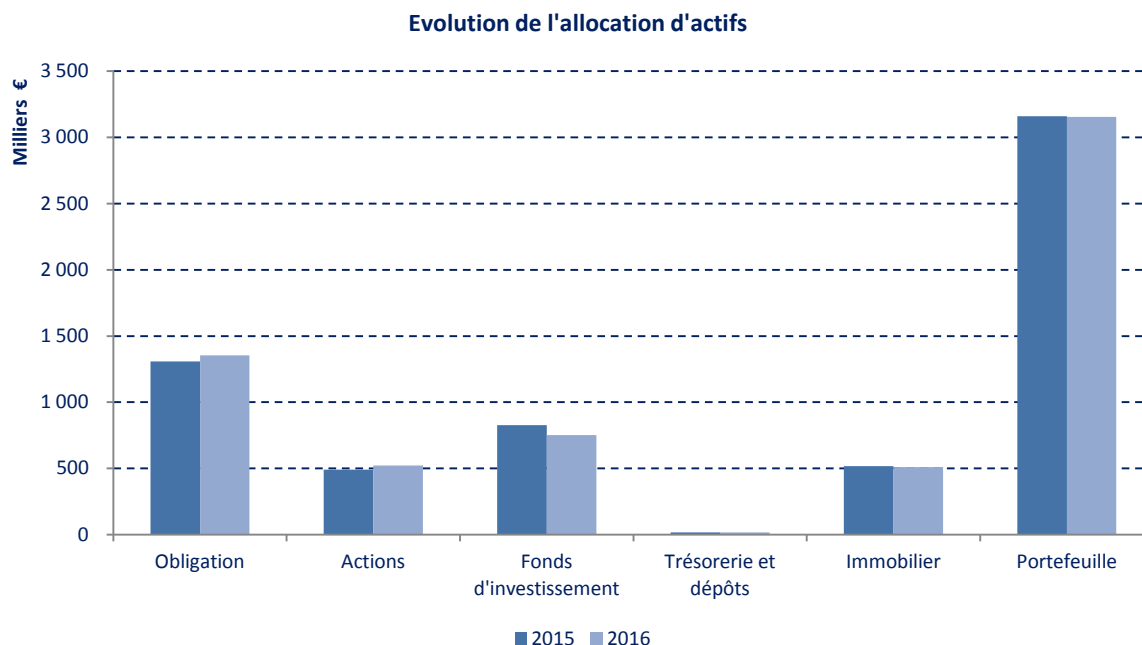
Ces deux premiers scénarios permettent de matérialiser une « *aire des possibles* » traduisant les incertitudes admissibles du plan stratégique ; ils cristallisent la stratégie de l'entité et permettent de définir les limites de risques sur chacun des facteurs de risque identifiés.

De plus, Matmut SAM projette également plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurances que sur les actifs. Elle réalise également un test combinant le choc sur les activités d'assurances et sur les actifs. Concernant les hypothèses de souscription, les chocs portent sur les résiliations, la sinistralité à travers la simulation d'événements climatiques très importants, les impacts de modifications réglementaires ayant un effet sur le niveau des provisions.

Pour l'ensemble de ces scénarios et sur tout l'horizon de projection, le SCR de souscription montre une faible sensibilité (inférieure à 10 % du montant de ce SCR) y/c pour le scénario avec application de différents chocs.

C.2 Risque de marché

Au 31 décembre 2016, le total des actifs, en valeur de marché, représente 3 156 millions d'euros contre 3 159 millions d'euros en 2015. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2016, est représentée ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs de Matmut SAM reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en légère progression par rapport à 2015. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en directes (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 13 ans. Face au contexte de taux bas, la part investie en taux fixe diminue légèrement du fait de remboursements obligataires majoritairement réinvestis en taux variables et assimilés.

Parallèlement, l'exposition actions évolue en lien avec l'évolution des marchés et suite au reclassement de certaines positions de la poche fonds d'investissement (conséquence d'un changement de structure).

Enfin, le poids du portefeuille d'immobilier est stable sur la période et, au sein de cette poche, l'immobilier de placement représente un peu moins de la moitié. Par ailleurs, l'exposition géographique est principalement concentrée sur la Seine Maritime du fait, entre autres, du poids de l'immobilier d'exploitation.

Compte-tenu de l'allocation d'actifs, la déclinaison de la formule standard Solvabilité 2 donne la décomposition ci-dessous du coût en capital au 31 décembre 2016. Elle confirme notamment l'absence de risque de concentration important au sein du portefeuille.

Décomposition du SCR Marché au 31-12-16	
<i>Risque Taux d'intérêt</i>	8%
<i>Risque Action</i>	53%
<i>Risque Immobilier</i>	21%
<i>Risque de Spread</i>	28%
<i>Risque de Concentration</i>	3%
<i>Risque de change</i>	8%
<i>Diversification</i>	-21%

Cette métrique de risque est suivie et calculée mensuellement dans le cadre du pilotage du portefeuille d'actifs. Outre l'impact de l'évolution et des prévisions d'évolutions des marchés financiers, la déclinaison opérationnelle de l'allocation stratégique est également fonction du risque disponible en termes de SCR marché. Cela permet ainsi de construire un portefeuille d'actifs cohérent avec l'appétence au risque défini dans le cadre du process ORSA de Matmut SAM. Cet appétit pour le risque est matérialisé par le fait de pouvoir disposer de fonds propres suffisants sur l'horizon de notre plan stratégique afin de respecter un seuil de tolérance, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite. Sur cette base, un budget de risque disponible, en termes de SCR marché, en est déduit.

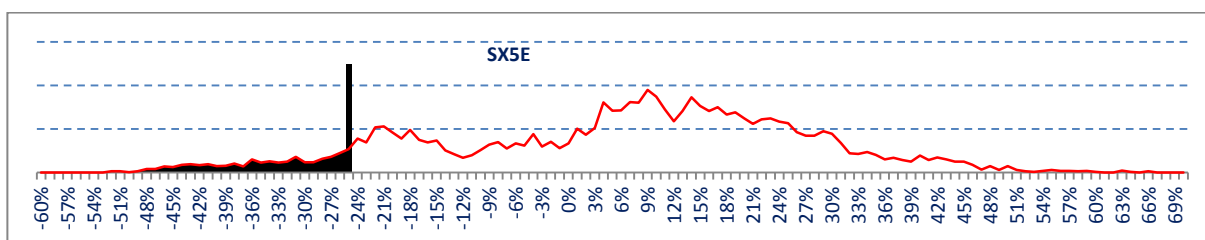
Tests de résistance

Afin d'évaluer la résistance du portefeuille d'actifs à des environnements économiques adverses et à différents chocs de marchés, trois types de stress ainsi que des « reverse » stress tests sont réalisés tels que décrits ci-après :

Unitaires

Ils sont performés mensuellement en choquant les grands facteurs de risques du portefeuille (actions, immobilier et taux) et permettent de rendre compte de l'impact de la réalisation de chocs instantanés sur le portefeuille. Notamment, ils permettent d'isoler l'impact des facteurs de risque importants sur le portefeuille et cela, indépendamment les uns des autres. Actuellement, trois chocs « forfaitaires » sont appliqués, ainsi qu'un scénario d'agrégation :

Scénario 1 : Baisse des actions de -25%

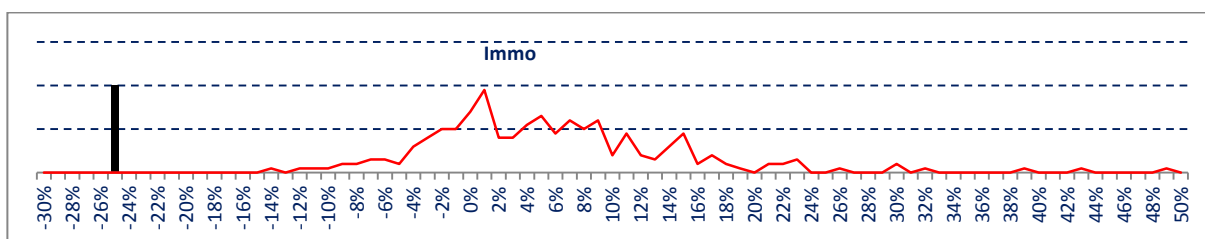


En se référant à l'indice Eurostoxx50, ce scénario a une période de retour de 12 ans.

Par ailleurs, le choc est réalisé en ligne à ligne (chaque ligne se voyant affecter une sensibilité action qui peut être nulle si la ligne en question ne présente pas de risque actions) et sur la base de la valeur de marché et tel que décrit ci-dessous :

$$\text{Choc action} : \Delta VM_{\text{ligne}} = VM_{\text{ligne}} \times \delta_{\text{actions}} \times -25\%$$

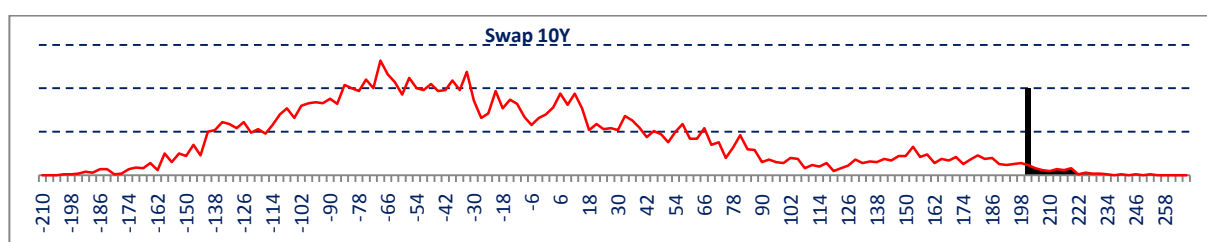
Scénario 2 : Baisse de l'immobilier de -25%



En considérant la formule standard de l'EIOPA, Matmut SAM est sur un choc bicentenaire. Le choc est calculé sur la même base méthodologique que celui sur les actions :

$$\text{Choc immobilier} : \Delta VM_{\text{ligne}} = VM_{\text{ligne}} \times \delta_{\text{immobilier}} \times -25\%$$

Scénario 3 : Hausse uniforme de la courbe des taux de 200bp



Sur la base du taux swap 10 ans et sur une profondeur d'historique de 20 ans, Matmut SAM est sur un choc centenaire (sur une année glissante).

Concernant le choc sur les taux, il est calculé différemment suivant que la ligne soit un OPCVM ou un titre obligataire. Ci-dessous la description de sa mise en œuvre :

Choc taux :

Cas d'un titre obligataire

♦ Étape n° 1

Valorisation des lignes obligataires sur la base de la courbe swap à date : $VM_{initial}$

♦ Étape n° 2

« Bump » de la courbe swap à date de +200Bp pour obtenir la courbe swap choquée

♦ Étape n° 3

Valorisation des lignes obligataires sur la base de la courbe choquée : $VM_{choquée}$

♦ Étape n° 4

Calcul du choc de taux pour la ligne obligataire : $\Delta VM_{ligne} = VM_{choquée} - VM_{initial}$

Cas d'une ligne type OPCVM : $\Delta VM_{ligne} = VM_{ligne} \times \delta_{taux} \times Proxy\ Duration\ Taux$

Scénario 4 : Sommes des scénarios $1 \leq i \leq 3$

Ce scénario a pour objectif de rendre compte de l'impact de la simultanéité des événements précédents. Il n'est pas immédiat d'estimer la période de retour d'un tel événement et l'hypothèse d'une structure de corrélation parfaite est largement discutable.

Ci-dessous les résultats de ce stress test au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016 :

Stress Tests*	31-déc-15	31-déc-16
Taux - Spread + 200 Bps	4,3%	4,6%
Actions choc de - 25%	4,1%	4,2%
Immobilier choc de - 25%	4,2%	4,2%
Σ des chocs	12,7%	13,0%

* En % de la valeur de marché du portefeuille

Historiques

Proche, dans l'esprit et dans la réalisation des stress test prospectifs spécifiques (cf. ci-dessous), ils complètent la vision de Matmut SAM du risque en lui permettant de pouvoir quantifier la robustesse de son portefeuille face à des crises financières historiques et cela, tout en considérant la structure de corrélation propre à chaque période. Pour autant, leur interprétation doit être nuancée du fait que l'évaluation de ces chocs s'effectue de façon instantanée alors même qu'historiquement ils se sont déroulés sur une ou plusieurs années. Ainsi la mise en œuvre de « managements actions », non prise en compte ici, atténuerait l'impact de ces chocs.

Une fois réalisés, ils ont vocation à être réactualisés lorsque la déformation du profil de risque du portefeuille le justifie. Les quatre périodes historiques ci-dessous ont été évaluées :

- krach obligataire de 1994 (de février à fin novembre) ;
- bulle internet (de mars 2000 à fin mars 2003) ;
- crise du crédit (de juillet 2007 à fin mars 2009) ;
- crise des souverains (de mai 2010 à fin novembre 2011).

Afin de calibrer au mieux ces différentes périodes, il est important d'identifier les principaux facteurs de risques du portefeuille d'actifs. Ils l'ont été sur la base d'un compromis entre :

- une granularité assez fine pour retranscrire au mieux les impacts des stress.
- des historiques de données de marchés suffisants.

Au regard de ces deux critères et de l'allocation d'actifs de Matmut SAM, il a été retenu :

Risque actions :

L'indice de marché choisi pour le mesurer est l'Eurostoxx50. Ce dernier correspond relativement bien à la structure sous-jacente du risque action dans le portefeuille de Matmut SAM. Cet indice est disponible sur un pas quotidien depuis le 31 décembre 1986.

Risque immobilier :

Le risque immobilier du portefeuille de Matmut SAM est principalement un risque d'immobilier physique (immeubles d'exploitation, résidentiels, bureaux) en France. En considérant la décomposition du portefeuille immobilier vue précédemment, et au regard des indices statistiques disponibles, Matmut SAM a décidé de retenir le proxy suivant :

- 75% de l'indice EDHEC IEIF Immobilier d'entreprise France

Disponible depuis 1980 en annuel, puis en semestriel depuis 1988 et enfin en mensuel depuis juin 2008. L'indice retenu est l'indice brut, c'est à dire revenus réinvestis.

- 25% de l'indice INSEE des prix des logements anciens PROVINCE.

Risque taux :

Le risque de taux est un des risques prépondérants. Pour l'appréhender au mieux, et compte tenu du fait que le portefeuille soit géographiquement ciblé sur la zone euro, Matmut SAM a choisi les taux swaps euro comme référence de marché : plus spécifiquement, les maturités 1 an, 5 ans, 10 ans et 20 ans. Le choix de suivre une « courbe simplifiée » plutôt qu'une maturité particulière se justifie par la volonté de Matmut SAM de retranscrire les trois grandes déformations explicatives du risque de taux : Translation, Pentification et Courbure.

L'historique des taux swaps euro est disponible en pas quotidien depuis 1999. Avant cette date Matmut SAM prend en considération les taux allemands (DEM).

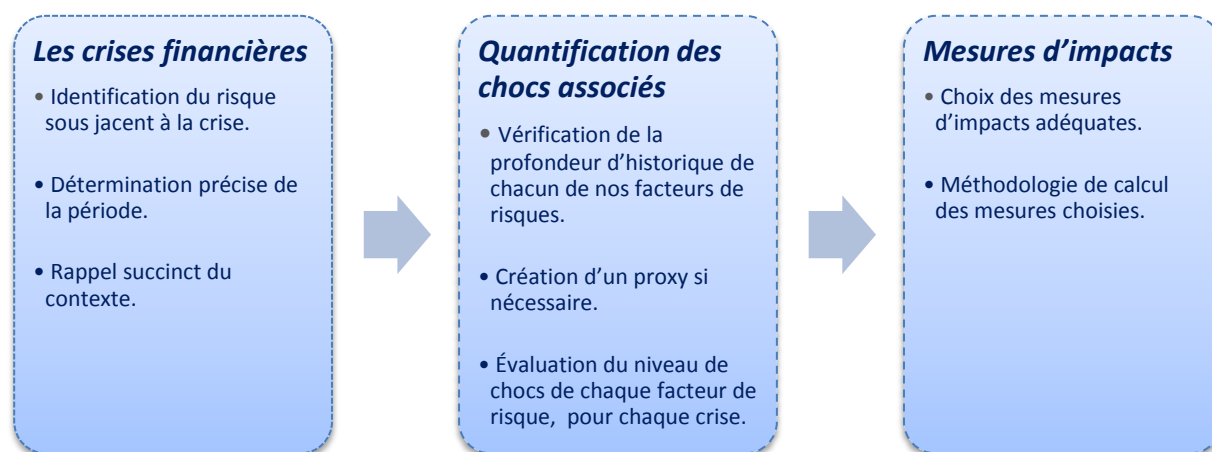
Risque crédit :

Au regard du portefeuille, Matmut SAM aurait souhaité décomposer le risque de crédit suivant les axes :

- Type de risques : Souverains, Corporates ou Financières,
- Zone géographique : Zone euro,
- Par ratings : AAA, AA, A, BBB et HY.=,
- Par maturités : 1 an, 5 ans, 10 ans et 20 ans.

Après avoir étudié les indices crédit existants, leurs disponibilités et leurs profondeurs d'historiques, le choix s'est porté sur les indices JPM MAGGIE qui offrent un bon compromis entre un historique conséquent (depuis 1999) et une granularité relativement fine (zone euro, par ratings et par maturités). A noter également que ces indices sont exprimés en swap spread ce qui en facilite d'autant plus l'utilisation.

Finalement, et sur cette base, l'approche méthodologique retenue est la suivante :



Enfin les mesures d'impact retenues sont les suivantes :

- variation de la valeur de marché du portefeuille.
- variation du stock de PMVL, de PRE, et de PDD.
- déformation du profil de risque.
- impact sur le ratio de couverture Solvabilité II.

Prospectifs spécifiques

L'enjeu est d'éclairer sur l'impact potentiel sur le profil de risques et sur le ratio de couverture des fonds propres, de la réalisation de différents scénarios de stress jugés réalistes dans l'environnement actuel. Ils sont évalués annuellement dans le cadre du processus ORSA.

Deux types de chocs financiers ont été testés en 2016 sur le portefeuille d'actifs : Le premier combine une forte chute des marchés actions (-40%) et une baisse des taux (sur les niveaux de mars 2015) et le second reprend la philosophie du « scénario B » de l'ACPR (effectué en 2015) et simule une hausse brutale de 450 bp de la courbe des taux en milieu de projection.

Reverse stress tests

Dans ce cadre, Matmut SAM quantifie mensuellement les niveaux de stress à appliquer à certains facteurs de risques et qui consommeraient totalement le stock de plus-value latente sur les périmètres identifiés ci-dessous :

- actions => quantification du choc actions.
- immobilier => quantification du choc immobilier.
- périmètre taux => quantification indépendante des chocs taux et crédit.

C.3 Risque de crédit

PRESENTATION DU RISQUE DE CREDIT

Matmut SAM est soumise, au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements et des avoirs en banque.

Le tableau ci-dessous présente les montants de créances au 31/12/2016 par type d'exposition :

Type de créances	Montant
Type 1	307,6
Type 2	76,3
TOTAL	383,9

EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

Le montant du SCR de crédit au 31/12/2016 s'établit à 20 M€ ; ce SCR est peu significatif dans le total du SCR de Matmut SAM; ce SCR de contrepartie est stable.

En effet, le programme de réassurance couvrant les contrats d'assurance n'a pas connu d'évolution.

Par ailleurs, les autres postes du bilan pour lesquels le risque de contrepartie s'applique sont peu fluctuants.

CONCENTRATION DE RISQUE

Au niveau de la réassurance, compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs de Matmut SAM (cf. tableau ci-dessus), il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles.

La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement fixée à 20% de chaque programme, sauf cas particuliers.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

TECHNIQUES D'ATTENUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Techniques utilisées actuellement et envisagées sur l'horizon du plan stratégique

Au-delà de la limite d'engagement par réassureur évoquée ci-dessus, Matmut SAM s'est dotée de règles internes visant à atténuer le risque de contrepartie, et notamment :

- une veille tout au long de l'année sur la solidité financière des réassureurs, via l'outil Market Review ;
- une clause de résiliation anticipée, incluse dans les traités, en cas de dégradation importante du rating du réassureur ;
- la garantie par les réassureurs de leurs engagements sous forme de gage espèces ou nantissements de comptes titres (cf. tableau ci-dessus).

Justification et effet de ces techniques d'atténuation

Au-delà des mesures de prévention prises en matière de suivi et de gestion du risque de contrepartie (cf. ci-dessus), les nantissements apportés par les réassureurs permettent, via

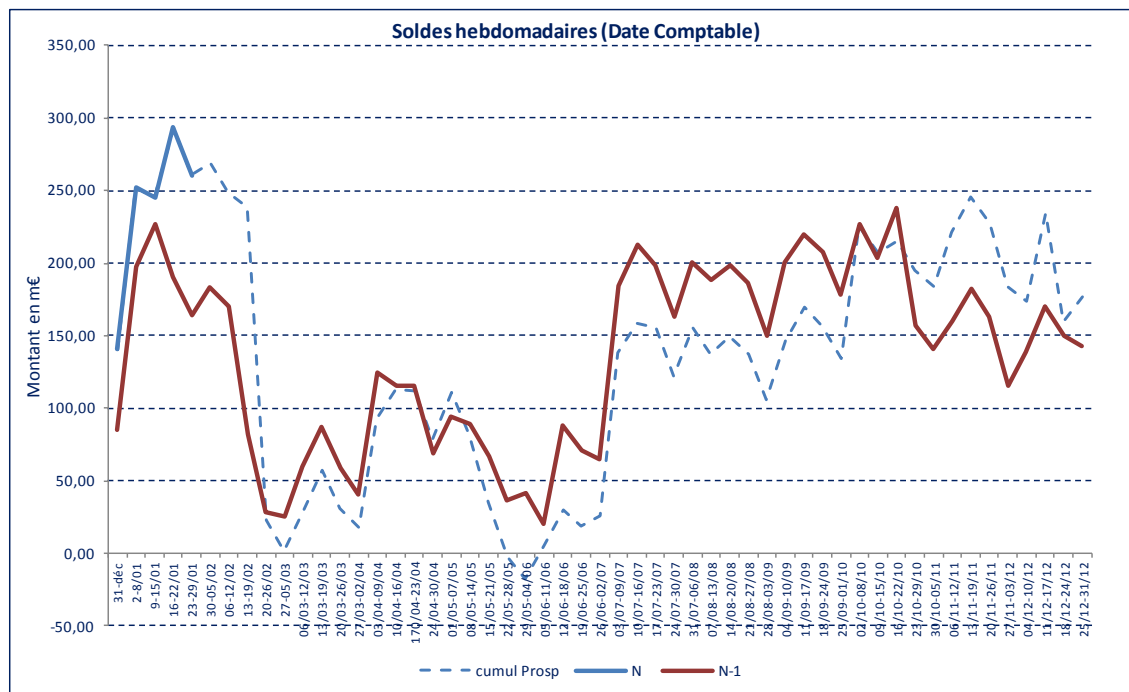
l'évaluation basée sur la formule standard, de réduire la perte en cas de défaut et in fine d'atténuer le SCR défaut. Matmut SAM prévoit le maintien systématique de ces nantissements sur l'horizon de projection (La CCR qui bénéficie d'une garantie de l'État n'est pas concernée par cette exigence).

SENSIBILITE DU RISQUE DE CREDIT

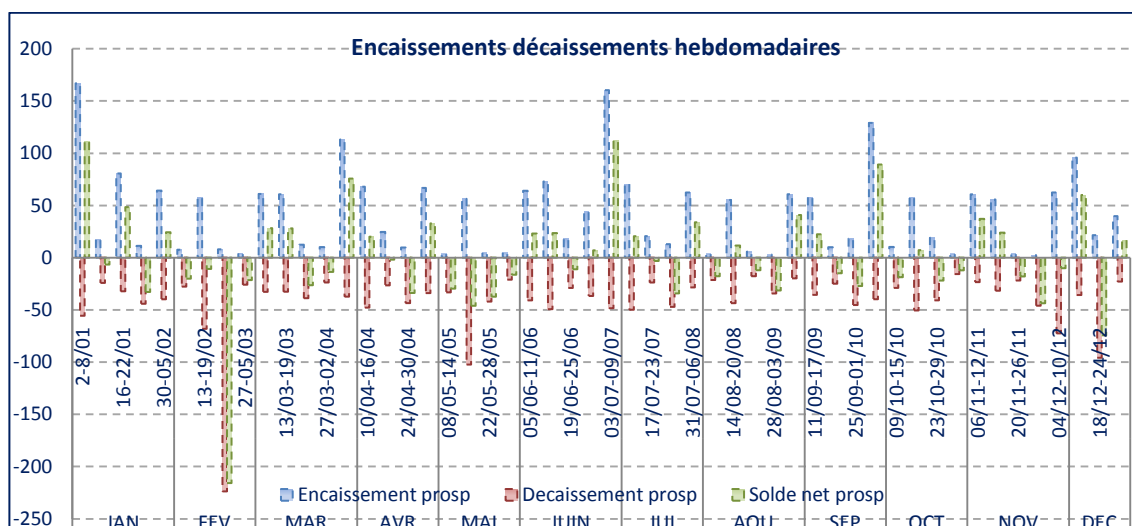
Matmut SAM projette son SCR de crédit dans le cadre des projections présentées au Chapitre C.1 « Risque de Souscription », sans tenir compte d'évolutions majeures de son programme de réassurance. Aussi, ce SCR ne fait apparaître de variation significative dans les différents scénarios évalués et sur l'horizon de projection.

C.4 Risque de liquidité

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs de Matmut SAM et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera. Pour ce faire, un tableau prévisionnel des flux de trésorerie de l'année (et comparé au réalisé N-1) est mis à jour mensuellement :



De la même façon, un suivi des encaissements et décaissements hebdomadaires prospectifs est réalisé et mise à jour au fil de l'eau :



Est également intégré dans la réflexion, la prise en compte d'un niveau minimal de trésorerie calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements de type Lothar & Martin. En prenant en compte un temps de latence lié à la mise en œuvre de la réassurance, le besoin de liquidité pourrait être potentiellement bien supérieur à la priorité des traités de réassurance souscrits par Matmut SAM.

Ainsi l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi précisément (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel :

	31-déc-15	31-mars-16	30-juin-16	30-sept-16	31-déc.-16	YTD
<i>Liquidité < 1 mois</i>	50,5%	48,7%	52,2%	55,9%	52,9%	↑ 4,6%
<i>Liquidité > 1 an</i>	36,6%	37,0%	38,9%	38,1%	38,2%	↑ 4,3%

BENEFICES ATTENDUS SUR PRIMES FUTURES

Actuellement, Matmut SAM détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par ligne d'activité au sens L.o.B. de la réglementation solvabilité 2. Des études sont en cours afin d'éventuellement, modifier la méthode appliquée concernant la segmentation, compte tenu des dispositions prévues à l'article 260 du règlement délégué.

Au 31/12/2016, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élève à 74 M€.

C.5 Risque opérationnel

DÉFINITION

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire,
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion ...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires.

EXPOSITION AUX RISQUES

Au 31/12/16, 43 cartographies ont été formalisées pour l'ensemble du Groupe suivant une méthodologie présentée supra avec un total de 873 risques recensés à date.

Le tableau ci-contre présente la ventilation de l'ensemble des risques recensés en nombre dans le Groupe au 31.12.16 par entité juridique.

Entité Juridique	Nbre de
AMF ASSURANCES	17
INTER MUTUELLE ENTREPRISES	65
MATMUT PROTECTION JURIDIQUE	42
MATMUT SAM	597
MATMUT SANTE PREVOYANCE	99
MATMUT VIE	53
Total (en Nbre de risques)	873

Le nombre important de risques opérationnels identifiés pour Matmut SAM traduit :

- l'importance des activités IARD « cœur de métier » historique du Groupe,
- la centralisation des activités « support » du Groupe au sein de cette entité (principe de délégations intra-groupe).

Par ailleurs, les travaux d'évaluation (criticité brute et niveau de maîtrise des risques) conduits par les différents intervenants permettent de représenter sommairement l'exposition du Groupe au risque opérationnel de la façon suivante :

Ventilation du nombre de risques opérationnels recensés dans les cartographies du Groupe en fonction de leur criticité Brute et de l'efficacité de leur DMR (au 31/12/16)		Evaluation de la criticité brute				Total (en Nbre de risques)
		Faible	Moyenne	Elevée	Très élevée	
Evaluation du niveau de maîtrise du dispositif (DMR)	Efficace confirmé	8	35	39	6	88
	Efficace	77	275	171	16	539
	Modéré	20	104	87	3	214
	Limité	4	22	6	-	32
Total (en Nbre de risques)		109	436	303	25	873

Nota :
Les différents thèmes de couleur de l'arlequin permettent de visualiser la répartition en nombre des risques opérationnels du Groupe en fonction des 4 items de l'échelle de criticité nette (cf.ci-contre).

Surveillance normale
Surveillance renforcée
Vigilance très forte
Vigilance absolue

Cette échelle d'évaluation constitue un indicateur de priorisation sur le périmètre des travaux en cours ou restant à conduire par la suite ainsi que sur leur cadencement éventuel.

RÉSISTANCE AUX RISQUES

Le traitement et le suivi des risques opérationnels mis en œuvre au sein du Groupe Matmut reposent sur :

La réalisation de tests par les Correspondants Contrôle Interne (CCI)

Pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques, les CCI réalisent eux-mêmes des contrôles (dénommés « tests ») et disposent ainsi d'un ensemble de moyens formalisés permettant d'objectiver et de tracer leurs évaluations (descriptif ciblé et personnalisé des vérifications effectuées, liste des preuves collectées, ...).

La détermination des thèmes sur lesquels doivent porter les tests relève d'une part de la Direction de la Maîtrise Des Risques (DMDR) elle-même et d'autre part de la Direction ou de l'Entité.

Collecte et traitement des incidents

Un incident est un événement d'origine interne ou externe qui affecte négativement la réalisation des activités de l'entreprise du fait du dysfonctionnement ou de l'inexistence d'une procédure.

Dans le cadre du dispositif de Contrôle Interne, le CCI est chargé de recenser les incidents observés dans son entité, d'analyser les dysfonctionnements identifiés et de proposer le cas échéant des mesures correctives à mettre en œuvre concernant le processus associé.

Par contre, la résolution unitaire de ces incidents reste du ressort des acteurs opérationnels.

Le suivi des incidents permet ainsi de détecter les Dispositifs de Maîtrise des Risques (DMR) inefficaces ou absents ou d'identifier des risques qui ne l'auraient pas encore été.

Suivi de la mise en œuvre des plans d'action

La finalisation d'un plan d'actions visant à compléter / renforcer un DMR peut conduire à revaloriser son évaluation.

Tous les travaux relatifs au contrôle permanent sont programmés dans un Plan de Travail Annuel mis en place en concertation entre la Direction ou l'Entité et le pôle Contrôle Interne de la DMDR.

Ce suivi concourt ainsi à faire évoluer au fil de l'eau les cartographies qui deviendraient rapidement inopérantes si elles ne faisaient pas l'objet d'une révision régulière.

Valorisation à des fins de solvabilité

Partie D

D.1 Actifs

ACTIF 31/12/2016	Solvabilité II	
<i>Placements + Immobilier d'exploitation</i>	3 177 045	88%
<i>Prêts et prêts hypothécaires</i>	18 750	1%
<i>Provisions techniques cédées</i>	72 663	2%
<i>Autres actifs</i>	356 227	10%
TOTAUX	3 624 685	100%

ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers de chaque société du Groupe Matmut, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de Matmut SAM, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI AM pour 75% des encours du Groupe Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI AM pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI Mandat lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus augmentent de version en version et sont destinées à terme à être exhaustives mais il est encore nécessaire pour l'instant de les compléter par des données issues de logiciels d'information tel que Bloomberg ou Fininfo et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Par ailleurs, Matmut SAM utilise également Bloomberg afin de récupérer l'ensemble des données nécessaires à tout besoin d'évaluation par utilisation d'un modèle.

Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été créé sous SAS. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier.

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un événement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2).

Une valorisation S2 est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité) pour les sociétés d'assurance incluses dans le périmètre Groupe.

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (moyenne des MID de tous les contributeurs ICMA).

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale. Ils sont valorisés en actualisant leurs flux futurs sur la base

de la courbe des taux en date d'observation, ajusté du spread de crédit à l'émission de chacun d'eux.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI Am) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations « French Gaap » et « Solvabilité 2 »

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur S2 est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

	Valeur Nette Comptable	Valeur S2	Δ S1 / S2
Investment	2 382 970 469	2 877 667 908	494 697 439
<i>Property (Other than for use)</i>	138 512 939	195 860 074	57 347 135
<i>Participations</i>	297 561 317	473 316 421	175 755 105
<i>Equities</i>	41 867 564	67 975 343	26 107 778
<i>Bonds</i>	1 259 338 638	1 369 922 839	110 584 202
<i>Investment funds</i>	628 058 739	751 505 293	123 446 554
<i>Derivatives</i>	778 144	337 500	-440 644
<i>Loans & mortgages</i>	16 853 128	18 750 438	1 897 309

AUTRES ACTIFS

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en solvabilité II.

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

Analyse d'écart entre les évaluations « French Gaap » et « Solvabilité 2 »

ACTIF	Solvabilité II	Solvabilité I	Δ S2 - S1	Δ %
Autres actifs	356 227	489 823	-133 597	-27,3%
Frais d'acquisition reportés		16 953	-16 953	-100,0%
Actifs incorporels	3 826	27 791	-23 965	-86,2%
Autres actifs corporels d'exploitation	12 497	105 176	-92 679	-88,1%
Dépôts auprès des cédantes	795	795		
Créances nées d'opérations d'assurance	48 906	48 906		
Créances nées d'opérations de réassurance	14 237	14 237		
Autres créances (hors assurance)	129 810	129 810		
Trésorerie et équivalent trésorerie	146 156	146 156		

D.2 Provisions techniques

PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITE

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en norme Solvabilité 2, par ligne d'activité au 31/12/2016 :

Lines of Business (LoB) Y compris acceptations proportionnelles En millions d'€	Provision technique brute			Total	Provision cédée	Provision Technique nette de réassurance
	dont Best Estimate de primes	Best Estimate de dont réserves	Marge de risque			
4 RC Automobile	73	849	49	970	24	946
5 Automobile autre	62	48	21	131	0	131
7 Incendie et autres dommages aux biens	10	147	15	172	21	151
8 RC Générale	5	199	13	217	27	190
34 Rentes issues de contrats non vie	0	214	2	216	0	216
Autres	-51	132	20	101	0	101
TOTAL - Matmut	98	1 588	121	1 807	73	1 734

BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES

Les provisions techniques calculées en norme prudentielle sont :

- le best estimate de primes
- le best estimate de sinistres
- la marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les best estimate de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs.

Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en norme française qu'en norme prudentielle « S2 ». Ces groupes homogènes de risque construits sur la base d'une structure Produit / Garantie prennent en compte la durée des provisions et la nature des engagements souscrits.

Cette segmentation est utilisée pour la détermination des best estimate de primes et de sinistres.

Best Estimate de primes

La provision pour primes est calculée au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement est envisageable (révision des cotisations, résiliation).

Au titre de ces engagements, Matmut SAM évalue l'ensemble des flux de trésorerie relatifs aux contrats concernés. Une distinction est opérée selon que les engagements sont déjà comptabilisés ou non encore comptabilisés :

- provision pour primes correspondant à des engagements comptabilisés : les flux projetés correspondent aux montants des sinistres futurs dans toutes leurs composantes et selon leurs modalités de règlement (Capital / rente, règlements – provisions – recours) ainsi qu'aux frais induits par ces prestations. Ces flux sont évalués en « meilleure estimation » sur la base des données des dernières survenances.
- provision pour primes correspondant à des engagements non comptabilisés : Contrairement au cas précédent, aucun flux n'a encore été constaté dans les comptes de l'entreprise, aussi, l'ensemble des flux est déterminé sur la base de modèles et pris en compte dans le calcul : Cotisations, prestations y/c recours, frais. Les différentes composantes de cette provision sont évaluées en tenant compte des évolutions attendues sur l'environnement économique de souscription.

Best Estimate de sinistres

La provision pour sinistre tient compte de tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Les flux pris en compte dans ce calcul concernent le montant des indemnités à verser, quelle que soit leur forme de règlement ainsi que les charges et produits afférents à ces indemnités (frais de gestion, recours...).

Pour la part afférente à l'indemnisation des préjudices / dommages, les évaluations tiennent compte des montants des provisions en norme française, notamment pour les dossiers déclarés pour lesquels des évaluations par dossier sont connues. Ces évaluations sont complétées pour tenir compte d'évolutions probables sur les dossiers déclarés et des dossiers non déclarés. Les évaluations sont réalisées selon des méthodologies actuarielles « classiques » pour les Best Estimates (Majoritairement, Chain Ladder), selon la segmentation par groupe homogène de risque mentionnée plus haut (paragraphe « Segmentation »). La part de provisions relative aux frais de gestion sinistres est évaluée par branche puis ventilée par garantie et affectée aux lignes d'activité correspondantes.

Actualisation

L'actualisation est effectuée au global (tous périmètres), pour les Best Estimates des provisions pour sinistres, des provisions pour primes, des créances de provisions pour primes et des créances de provisions pour sinistres.

Au 31/12/2016, la courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA sans ajustement.

Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » qui actualise les SCR futurs à un taux de 6%. La méthode utilisée par Matmut SAM consiste à projeter individuellement les sous modules de SCR sous l'hypothèse que l'activité devienne un run-off, puis de les agréger pour en déduire un SCR de référence.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude dans la valorisation des provisions techniques résulte des incertitudes sur l'évolution de certaines hypothèses dont plus particulièrement l'inflation et les taux d'intérêts mais également sur les potentielles évolutions de la réglementation et de la jurisprudence.

Différences d'évaluation entre la norme prudentielle « Solvabilité 2 » et les comptes sociaux (norme française) :

Lines of Business (LoB) Y compris acceptations proportionnelles En millions d'€	Provisions techniques brutes		
	Norme Solvabilité 2*	Norme française	Ecart
4 RC Automobile	970	1 090	-120
5 Automobile autre	131	100	31
7 Incendie et autres dommages aux biens	172	182	-11
8 RC Générale	217	247	-30
34 Rentes issues de contrats non vie	216	256	-40
Autres	101	183	-82
TOTAL - Matmut	1 807	2 059	-251

* Y compris marge de risque

Les principales différences entre les deux évaluations résultent :

- la réglementation Solvabilité 2 est basée sur une règle de « meilleure estimation alors que la réglementation française prévoit la prise en compte de prudences dans les provisions. De plus, pour les provisions mathématiques des rentes, la réglementation française impose certaines hypothèses de calcul (table de mortalité, taux de revalorisation de la rente, taux d'actualisation fixe sur toute la durée) ;
- les provisions Solvabilité 2 tiennent compte d'une actualisation des flux futurs, sur la base d'une courbe de taux qui n'est pas admis dans les provisions en norme française (hormis pour les rentes, avec un taux fixe),
- la réglementation solvabilité 2 inclut une marge de risque.

MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DES CONTRATS DE REASSURANCE

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul best estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Matmut SAM n'a pas recours aux mesures transitoires prévues par la Directive (ajustement égalisateur, correction pour volatilité, courbe des taux transitoire, déduction transitoire).

D.3 Autres passifs

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

La provision pour égalisation est mise à zéro car sans fondement en Solvabilité 2.

Les emprunts bancaires sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Les impôts différés :

- pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale Solva 1 est comparée à la valeur Solva 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- le cas échéant, l'impôt lié aux déficits reportables et les crédits d'impôts reportables sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan.
- à l'inverse, les reports et sursis d'imposition sont inscrits au passif du bilan S2.
- le taux d'imposition retenu est de 34.43% (taux de droit commun + contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins values long terme).
- les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre S1 et S2 sont nettés au bilan.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS « FRENCH GAAP » et « SOLVABILITE 2 »

PASSIF 31/12/2016	Solvabilité II	Solvabilité I	△ S2 - S1	△ %
<i>Provisions techniques – non-vie</i>	1 590 657	1 805 153	-214 496	-11,9%
<i>Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)</i>	216 478	256 189	-39 711	-15,5%
<i>Provisions techniques UC ou indexés</i>				
Autres provisions techniques				
Passifs éventuels				
Provisions autres que les provisions techniques	723	723		
Provision pour retraite et autres avantages	43 754	12 278	31 476	256,4%
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	3 935	3 935		
Impôts différés passifs	90 417		90 417	
Produits dérivés				
Dettes envers les établissements de crédit	43 655	43 056	599	1,4%
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	898	898		
Dettes nées d'opérations d'assurance				
Dettes nées d'opérations de réassurance	633	633		
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	127 178	127 178		
<i>Dettes subordonnées</i>				
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus				
TOTAUX	2 118 328	2 250 043	-131 715	-5,9%

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en annexe.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.



Gestion du capital

Partie E

E.1 Fonds propres

Matmut SAM gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) et intègre des « coussins » de sécurité (Besoin global de solvabilité défini dans l'ORSA), permettant de couvrir :

- l'incertitude du modèle d'affaires ;
- les risques pouvant être couverts par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard ;
- l'engagement de soutien aux filiales et aux partenaires en cas de besoin.

La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau suivant. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

(K€)	31/12/2016					31/12/2015				
	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds d'établissement	200 000	200 000				200 000	200 000			
Réserve de réconciliation	1 306 358	1 306 358				1 295 324	1 295 324			
Total des fonds propres de base disponibles à la couverture du SCR	1 506 358	1 506 358				1 495 324	1 495 324			
Total des fonds propres de base disponibles à la couverture du MCR	1 506 358	1 506 358				1 495 324	1 495 324			

Le passage du bilan S1 au bilan S2 s'effectue comme suit :

KE	Passage de Bilan S1 à S2						Ajustements								
MATMUT SAM AU 31/12/2016	Fonds Propres des comptes individuels	Reclassement de postes vers la RC ou FP non admis sous S2	Evaluation en valeur de marché des placements	Evaluation des provisions techniques en valeur actuelle + marge de risque	Autres ajustements de valeurs et de reconnaissance des actifs et passifs	Réévaluation des dettes subordonnées en juste valeur	Excédent d'Actif sur Passif S2	Autres fonds propres S2 avant ajustement de la RR et autres ajustements	Fonds Propres S2 avant ajustement de la RR et autres ajustements	Dividendes prévus et distribution	Investissements dans les Etablissements de Crédit	Ajustement sur fonds cantonnés	Actions détenues en propres	Autres ajustements et déductions	Fonds Propres S2
Postes de Fonds Propres communs S1-S2															
Capital social ou Fonds d'établissement	200 000						200 000		200 000						200 000
Primes liées au capital social	0						0		0						0
Total	200 000						200 000		200 000		0				200 000
Postes de Fonds Propres S1 uniquement															
Fonds social complémentaire / Fonds de dotation avec droit de reprise / Fonds de développement		0													
Ecart de réévaluation sans droit de reprise															
Ecart de réévaluation avec droit de reprise	1 198	-1 198													
Autres réserves	819 271	-819 271													
Report à nouveau	0	0													
Résultat de l'exercice	-12 403	12 403													
Total	808 067	-808 067													
Postes de Fonds Propres spécifiques S2															
Fonds excédentaires															
Réserve de réconciliation nette d'impôts différés		808 067	444 688	254 207	-200 604	0	1 306 358		1 306 358						1 306 358
Impôts différés nets actifs							0								0
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur															0
Total	0		444 688	254 207	-200 604	0	1 306 358	0	1 306 358	0	0	0	0	0	1 306 358
Total des fonds propres admis hors dettes subordonnées	1 008 067	-808 067					1 506 358	0	1 506 358	0	0	0	0	0	1 506 358
Dettes subordonnées	0						0		0						0

Aucun élément de fonds propres de base ne fait l'objet des mesures transitoires prévues à l'article 308 ter, paragraphe 9 et 10, de la directive 2009/138/CE.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Pour l'évaluation de sa solvabilité, Matmut SAM utilise la formule standard dans la mesure où les risques liés à l'activité de l'entité sont ceux pris en compte dans le périmètre et l'approche modulaire de cette formule (risques assurantiels et financiers).

La commercialisation des contrats d'assurance annuels avec tacite reconduction est également cohérente avec le calcul du SCR sur l'horizon d'un an.

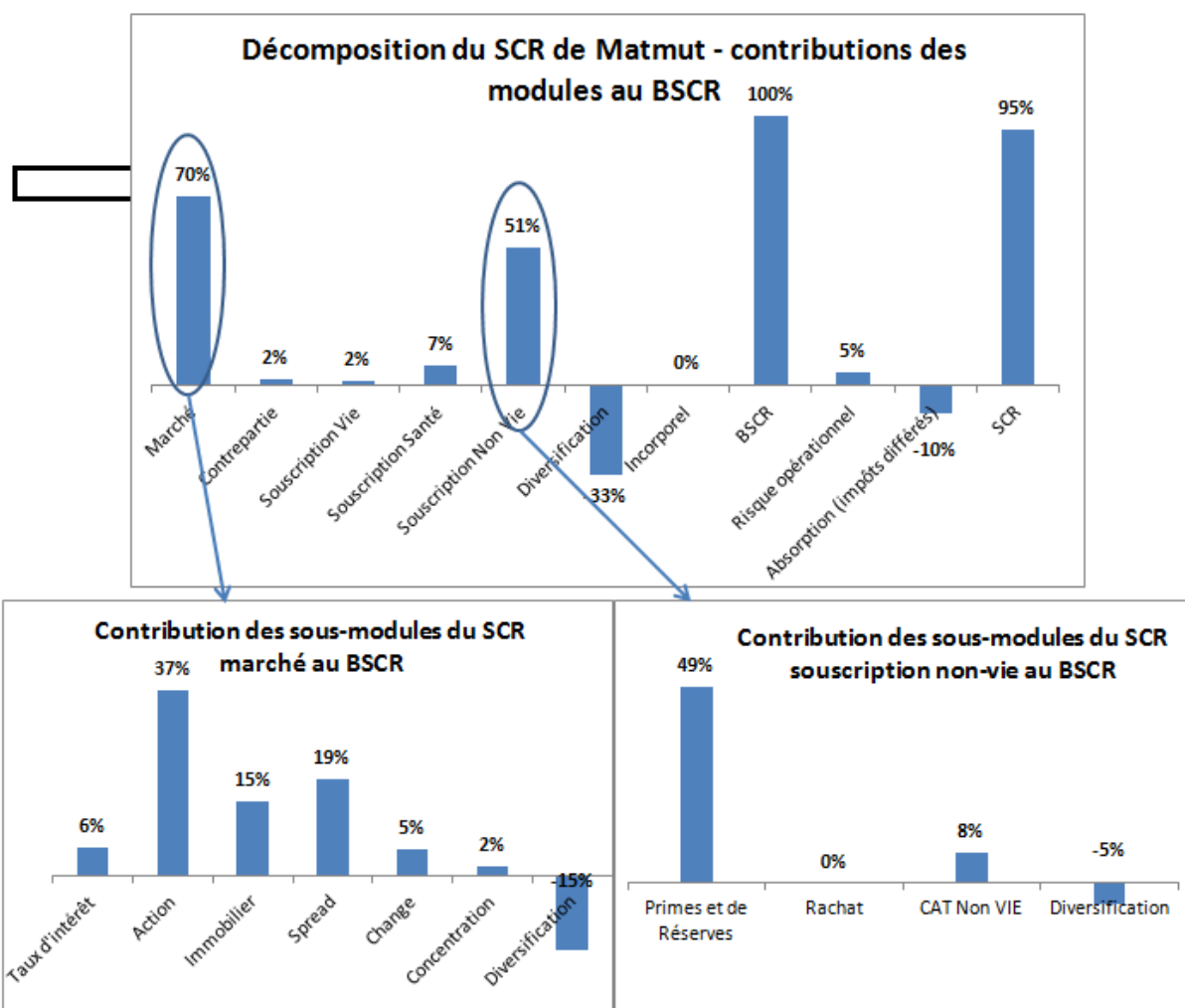
Enfin, les travaux de comparaison des calibrations des principaux paramètres de la formule standard avec ses propres paramètres montrent que celles-ci sont soit conformes soit prudentes au regard du profil de risque de Matmut SAM.

Le tableau ci-dessous indique le capital de solvabilité requis (CSR), par module de risque, au 31/12/2016 ainsi que le minimum de capital requis (MCR).

Le calcul du SCR est réalisé à partir de la formule standard, selon les paramètres prévus par la réglementation Solvabilité 2. Matmut SAM n'utilise pas de paramètres spécifiques ; les simplifications utilisées sont uniquement effectuées sur la base des recommandations stipulées par la réglementation.

	SCR
<i>Les montants sont en M€</i>	
Risque de Marché	616
Risque de contrepartie	20
Risque Vie	13
Risque Santé	66
Risque Non Vie	453
Diversification	- 291
SCR Incorporels	3
BSCR	881
SCR Opérationnel	45
Ajustement Impôts Différés	- 90
SCR	835
MCR	235

Matmut SAM affiche un SCR de 835 M€, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non vie (les graphiques ci-dessous rapportent la contribution au BSCR de chaque module puis des sous-modules des SCR marché et souscription non vie).



Risque de marché :

Ce risque est le plus important pour Matmut SAM. A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

Risque de souscription Non Vie :

Le poids de ce risque est également significatif dans le SCR global avec notamment le risque de primes et réserves. Dans les provisions, la part significative est due aux provisions de sinistres dont notamment celles du risque Automobile – en lien direct avec l'activité de Matmut SAM.

Le MCR au 31/12/2016 est de 235 M€, stable par rapport à 2015.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la Directive (2,2 M€) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même Directive.

Le SCR augmente de 72 K€ par rapport au 31/12/2015 soit une évolution peu significative (+9,5 %). Cette augmentation est en majorité liée à une évolution du SCR de marché qui s'explique par la modification d'un paramètre sur le risque actions (évolution du dampener), un calcul plus fin sur certains placements (transparisation).

Matmut SAM couvre parfaitement son SCR ; son ratio de solvabilité s'établit au 31/12/2016 à 180 %.

E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut SAM qui n'utilise pas de modèle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut SAM qui n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut SAM, sur l'horizon du plan stratégique, y compris dans un contexte de chocs, couvrent les exigences réglementaires de capitaux.

Ils permettent à la mutuelle de faire face à ses engagements en matière de solidarité financière en sa qualité d'entité responsable du Groupe Matmut. Les fonds propres répondent également aux critères qualité imposés par la réglementation (100% des fonds propres sont classés en Tier 1).

QRT

Annexes

Bilan Prudentiel (S.02.01.02)	93
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (S.05.01.02)	94
Primes, sinistres et dépenses par Pays (S.05.02.01)	95
Provisions techniques Vie et Santé SLT (S.12.01.02)	96
Provisions techniques Non Vie (S.17.01.02)	97
Sinistres en Non Vie (S.19.01.21)	98
Fonds Propres (S.23.01.01)	99
Capital de Solvabilité requis – Formule Standard (S.25.01.21)	100
Minimum de Capital requis (S.28.01.01.)	101

Bilan Prudentiel (S.02.01.02)

S.02.01.02 - BS-C1Q - Balance sheet - assets (quarterly)

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	Solvency II value
Goodwill	
Deferred acquisition costs	0,00
Intangible assets	3 825 938,43
Deferred tax assets	0,00
Pension benefit surplus	0,00
Property, plant & equipment held for own use	327 717 618,35
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	2 861 824 606,37
<i>Property (other than for own use)</i>	195 860 073,78
<i>Holdings in related undertakings, including participations</i>	473 316 421,25
<i>Equities</i>	67 975 342,77
<i>Equities - listed</i>	0,00
<i>Equities - unlisted</i>	67 975 342,77
<i>Bonds</i>	1 369 922 839,23
<i>Government bonds</i>	163 648 978,41
<i>Corporate bonds</i>	931 795 940,61
<i>Structured notes</i>	274 477 920,21
<i>Collateralised securities</i>	
<i>Collective investments undertakings</i>	751 505 293,30
<i>Derivatives</i>	337 500,00
<i>Deposits other than cash equivalents</i>	2 745 136,04
<i>Other investments</i>	162 000,00
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	
Loans and mortgages	18 750 437,55
<i>Loans on policies</i>	
<i>Loans and mortgages to individuals</i>	
<i>Other loans and mortgages</i>	18 750 437,55
Reinsurance recoverables from:	
<i>Non-life and health similar to non-life</i>	72 663 042,76
<i>Non-life excluding health</i>	72 663 042,76
<i>Health similar to non-life</i>	72 579 193,00
<i>Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked</i>	83 849,76
<i>Health similar to life</i>	
<i>Life excluding health and index-linked and unit-linked</i>	
<i>Life index-linked and unit-linked</i>	
Deposits to cedants	795 246,19
Insurance and intermediaries receivables	48 906 132,49
Reinsurance receivables	14 236 749,76
Receivables (trade, not insurance)	129 809 599,11
Own shares (held directly)	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	
Cash and cash equivalents	146 156 081,08
Any other assets, not elsewhere shown	
Total assets	3 624 685 452,09

Devise : EUR

S.02.01.02 - BS-C1Q - Balance sheet - liabilities (quarterly)

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	Solvency II value
Technical provisions - non-life	1 590 656 587,66
Technical provisions - non-life (excluding health)	1 532 547 513,02
<i>TP calculated as a whole</i>	0,00
<i>Best Estimate</i>	1 425 369 275,50
<i>Risk margin</i>	107 178 237,52
Technical provisions - health (similar to non-life)	58 109 074,64
<i>TP calculated as a whole</i>	0,00
<i>Best Estimate</i>	46 356 105,43
<i>Risk margin</i>	11 752 969,21
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	216 477 667,09
Technical provisions - health (similar to life)	
<i>TP calculated as a whole</i>	
<i>Best Estimate</i>	
<i>Risk margin</i>	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	216 477 667,09
<i>TP calculated as a whole</i>	0,00
<i>Best Estimate</i>	214 081 133,66
<i>Risk margin</i>	2 396 533,43
Technical provisions - index-linked and unit-linked	
<i>TP calculated as a whole</i>	
<i>Best Estimate</i>	
<i>Risk margin</i>	
Other technical provisions	
Contingent liabilities	
Provisions other than technical provisions	723 366,00
Pension benefit obligations	43 753 889,00
Deposits from reinsurers	3 934 750,31
Deferred tax liabilities	90 417 390,65
Derivatives	
Debts owed to credit institutions	43 654 765,97
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	898 465,81
Insurance & intermediaries payables	0,00
Reinsurance payables	632 868,53
Payables (trade, not insurance)	127 177 941,85
Subordinated liabilities	
<i>Subordinated liabilities not in basic own funds</i>	
<i>Subordinated liabilities in basic own funds</i>	
Any other liabilities, not elsewhere shown	
Total liabilities	2 118 327 692,87
Excess of assets over liabilities	1 506 357 759,22

Devise : EUR

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (S.05.01.02)

S.05.01.02 - Cover-A1Q (NL) - premiums, claims and expenses (quarterly - non life)

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	Line of business for non-life obligations												Line of business for accepted non-proportional reinsurance				Total
	Medical expenses	Income protection	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation and transport	Property	
Premiums written																	
Gross - direct business	5 906 887,59	142 160 344,67		254 667 481,58	454 754 448,02		289 963 174,66	68 300 895,71		39 708 074,16	77 513 522,82						1 362 024 809,21
Gross - proportional reinsurance accepted		1 152 454,48					312 604,32										1 465 058,80
Gross - non-proportional reinsurance accepted																	
Reinsurer's share	86 091,74	1 034 311,92		4 028 767,93	17 824 642,59		41 019 645,71	980 892,84		39 708 074,16	77 513 522,82						64 974 352,73
Net	5 820 795,85	142 278 487,23		280 696 693,65	436 959 805,43		248 256 133,27	67 320 002,87									1 296 515 515,28
Premiums earned																	
Gross - direct business	5 929 392,60	142 792 614,52		286 890 796,00	457 693 267,29		289 580 889,70	68 939 968,11		39 894 448,03	77 152 075,89						1 368 872 802,14
Gross - proportional reinsurance accepted		1 152 454,48					312 604,32										1 465 058,80
Gross - non-proportional reinsurance accepted																	
Reinsurer's share	86 091,74	1 034 311,92		4 028 767,93	17 824 642,59		41 019 645,71	980 892,84		39 894 448,03	77 152 075,89						64 974 352,73
Net	5 843 300,86	142 910 757,08		282 862 018,07	439 868 614,70		248 873 818,31	67 958 075,27									1 305 363 508,21
Claims incurred																	
Gross - direct business	965 340,23	33 013 081,95		316 316 324,80	350 429 744,47		165 325 424,62	19 564 757,28		26 384 729,98	39 379 254,09						951 378 657,42
Gross - proportional reinsurance accepted		236 738,78		-137 607,28	65 237,06		-2 796,01	14 152,21									195 724,78
Gross - non-proportional reinsurance accepted																	-199 777,03
Reinsurer's share		84 843,95		59 778 327,30	1 949 165,07		56 586 369,70	39 363 922,74		26 384 729,98	39 379 254,09						-199 777,03
Net	965 340,23	33 164 976,78		256 420 390,22	348 565 516,48		108 736 238,91	-19 765 013,25									157 862 871,73
Changes in other technical provisions																	793 811 733,44
Gross - direct business		7 232,52		34 754 238,27	-457 274,86		53 900,93	-7 925 380,16		639 298,35							27 072 015,03
Gross - proportional reinsurance accepted																	
Gross - non-proportional reinsurance accepted																	
Reinsurer's share		7 232,52		34 754 238,27	-457 274,86		53 900,93	-7 925 380,16		639 298,35							27 072 015,03
Net																	
Expenses incurred	2 744 323,08	45 182 391,97	0,00	180 636 310,94	179 632 742,60	0,00	119 642 865,65	23 799 587,85	0,00	27 253 522,90	32 754 956,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	513 639 940,92
Other expenses																	
Total expenses																	513 639 940,92

Devises : EUR

Primes, sinistres et dépenses par Pays (S.05.02.01)

S.05.02 - Cover-A1 country (NL) - premiums, claims and expenses by country

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	Home country	Top 5 countries by amount of gross premiums written					Total top 5 and home country
Premiums written							
Gross - direct business	1 362 024 809,21						1 362 024 809,21
Gross - Proportional reinsurance accepted	1 465 058,80						1 465 058,80
Gross - Non-proportional reinsurance accepted							
Reinsurer's share	51 040 576,40						51 040 576,40
Net	1 312 449 291,61						1 312 449 291,61
Premiums earned							
Gross - direct business	1 368 872 802,14						1 368 872 802,14
Gross - Proportional reinsurance accepted	1 465 058,80						1 465 058,80
Gross - Non-proportional reinsurance accepted							
Reinsurer's share	51 040 576,40						51 040 576,40
Net	1 319 297 284,54						1 319 297 284,54
Claims incurred							
Gross - direct business	951 378 657,42						951 378 657,42
Gross - Proportional reinsurance accepted	195 724,78						195 724,78
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	-199 777,03						-199 777,03
Reinsurer's share	94 064 899,61						94 064 899,61
Net	857 309 705,56						857 309 705,56
Changes in other technical provisions							
Gross - Direct Business	27 072 015,03						27 072 015,03
Gross - Proportional reinsurance accepted							
Gross - Non- proportional reinsurance accepted							
Reinsurers'share							
Net	27 072 015,03						27 072 015,03
Expenses incurred	513 039 500,92						513 039 500,92
Other expenses							0,00
Total expenses							513 039 500,92

Devise : EUR

Provisions techniques Vie et Santé SLT (S.12.01.02)

S.12.01.02 - TP-F1Q - life and health SLT technical provisions (quarterly)

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance			Other life insurance			Annuities stemming from nf ins. contracts and relating to ins. oblig. other than health ins. oblig.
		Total	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	Total	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	
Technical provisions calculated as a whole								
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP as a whole								
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM								
Best Estimate								
Gross Best Estimate								
214 081 133,66								
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default								
214 081 133,66								
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total								
2 396 533,43								
Risk Margin								
Amount of the transitional on Technical Provisions								
Technical Provisions calculated as a whole								
Best estimate								
Risk margin								
Technical provisions - total								
216 477 667,09								

Devise : EUR

S.12.01.02 - TP-F1Q - life and health SLT technical provisions (quarterly)

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

Annuities stemming from life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	Health insurance (direct business)			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
			Total	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			
Technical provisions calculated as a whole Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP as a whole Technical provisions calculated as a sum of BE and RM Best Estimate Gross Best Estimate Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default Best estimate minus recoverables from		214 081 133,66 214 081 133,66						

Devise : EUR

Provisions techniques Non Vie (S.17.01.02)

S.17.01.02 - TP-E1Q - non-life and health non-SLT technical provisions (quarterly)

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	Direct business and accepted proportional reinsurance					
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance
Technical provisions calculated as a whole						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP as a whole						
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM						
Best estimate						
Premium provisions						
Gross	-1 215 760,23	-38 649 859,15		72 528 264,87	62 070 504,45	
Total recoverable from reinsurance/SPV after the adjustment for expected losses due to counterparty default					75 665,21	
Net best estimate of premium provisions	-1 215 760,23	-38 649 859,15		72 528 264,87	61 994 839,24	
Claims provisions						
Gross - Total	2 531 510,67	83 690 214,14		848 548 005,66	47 637 132,24	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default		83 849,76		24 305 932,77	287 773,82	
Net Best Estimate of Claims Provisions	2 531 510,67	83 606 364,38		824 242 072,89	47 349 358,42	
Total Best estimate - gross	1 315 750,44	45 040 354,99		921 076 270,53	109 707 636,69	
Total Best estimate - net	1 315 750,44	44 956 505,23		896 770 337,76	109 344 197,66	
Risk margin	234 670,28	11 518 298,93	0,00	48 990 697,42	21 415 696,46	0,00
Amount of the transitional on Technical Provisions						
Technical Provisions calculated as a whole						
Best estimate						
Risk margin						
Technical provisions - total						
Technical provisions - total	1 550 420,72	56 558 653,92	0,00	970 066 967,95	131 123 333,15	0,00
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total		83 849,76		24 305 932,77	363 439,03	
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	1 550 420,72	56 474 804,16	0,00	945 761 035,18	130 759 894,12	0,00

Devise : EUR

Direct business and accepted proportional reinsurance						
Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance
Technical provisions calculated as a whole Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP as a whole Technical provisions calculated as a sum of BE and RM Best estimate Premium provisions Gross						
	9 726 403,79	4 537 616,91		-7 286 425,61	-4 208 869,27	
Total recoverable from reinsurance/SPV after the adjustment for expected losses due to counterparty default	589 193,30					
Net best estimate of premium provisions	9 137 210,49	4 537 616,91		-7 286 425,61	-4 208 869,27	
Claims provisions Gross - Total						
	146 625 511,62	199 253 416,04		42 174 869,72	3 714 706,64	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	20 121 381,90	27 151 107,56				
Net Best Estimate of Claims Provisions	126 504 129,72	172 102 308,48		42 174 869,72	3 714 706,64	
Total Best estimate - gross	156 351 915,41	203 791 032,95		34 888 444,11	-494 162,63	
Total Best estimate - net	135 641 340,21	176 639 925,39		34 888 444,11	-494 162,63	
Risk margin	15 162 843,94	13 207 011,61	0,00	4 074 234,45	4 326 587,92	0,00
Amount of the transitional on Technical Provisions Technical Provisions calculated as a whole Best estimate Risk margin Technical provisions - total						
	171 514 759,35	216 998 044,56	0,00	38 962 678,56	3 832 425,29	0,00
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	20 710 575,20	27 151 107,56				
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	150 804 184,15	189 846 937,00	0,00	38 962 678,56	3 832 425,29	0,00

Devise : EUR

S.17.01.02 - TP-E1Q - non-life and health non-SLT technical provisions (quarterly)

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

Direct business and accepted proportional reinsurance	Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance		
Technical provisions calculated as a whole					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP as a whole					
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM					
Best estimate					
Premium provisions					
Gross					97 501 875,76
Total recoverable from reinsurance/SPV after the adjustment for expected losses due to counterparty default					664 858,51
Net best estimate of premium provisions					96 837 017,25
Claims provisions					
Gross - Total				48 138,44	1 374 223 505,17
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default				48 138,44	71 998 184,25
Net Best Estimate of Claims Provisions				0,00	1 302 225 320,92
Total Best estimate - gross				48 138,44	1 471 725 380,93
Total Best estimate - net				0,00	1 399 062 338,17
Risk margin	0,00	0,00	0,00	1 165,72	118 931 206,73
Amount of the transitional on Technical Provisions					
Technical Provisions calculated as a whole					
Best estimate					
Risk margin					
Technical provisions - total					
Technical provisions - total	0,00	0,00	0,00	49 304,16	1 590 656 587,66
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total				48 138,44	72 663 042,76
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	0,00	0,00	0,00	1 165,72	1 517 993 544,90

Devises : EUR

Sinistres en Non Vie (S.19.01.21)

S.19.01.21 - TP-E3 - 01 - Non-life insurance

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	Information
Accident year / Underwriting year	1 - Accident year

S.19.01.21 - TP-E3 - 02 - Gross claims paid (non-cumulative)

Year	Development year											in current year	sum of years
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 and more		
Prior											33 915 189,55	33 915 189,55	33 915 189,55
2007	506 111 278,51	182 034 500,05	46 334 821,49	23 240 906,83	18 525 184,83	10 500 334,75	14 878 758,22	11 697 555,82	12 603 365,33	4 054 766,40		4 054 766,40	830 061 472,31
2008	501 488 646,98	189 452 931,13	44 867 473,24	27 043 097,18	24 852 318,86	10 840 449,13	8 660 190,68	6 865 397,68	14 111 551,41			14 111 551,41	828 182 064,29
2009	603 588 479,90	212 830 730,32	43 807 886,75	28 240 041,34	16 670 837,30	11 432 409,77	13 580 515,83	7 637 379,17				7 637 379,17	937 788 280,30
2010	602 598 196,93	223 080 761,09	46 657 486,12	29 875 158,70	19 847 034,76	12 285 938,82	12 173 452,23					12 173 452,23	946 518 028,65
2011	547 949 671,01	209 535 375,88	43 182 219,29	30 142 987,03	23 626 761,21	18 906 893,42						18 906 893,42	873 343 907,84
2012	552 067 472,96	201 477 421,72	47 316 548,67	23 166 272,92	19 094 965,97							19 094 965,97	843 122 682,24
2013	541 357 985,10	215 307 601,95	45 874 308,83	19 820 023,69								19 820 023,69	822 359 919,57
2014	558 410 658,58	222 709 057,03	46 425 654,08									46 425 654,08	827 545 369,69
2015	527 152 974,67	187 462 567,84										187 462 567,84	714 615 542,51
2016	550 807 137,83											550 807 137,83	550 807 137,83
Total												914 409 581,67	8 208 259 594,86

S.19.01.21 - TP-E3 - 03 - Gross undiscounted best estimate claims provisions

Year	Development year											Year end	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 and more		
Prior											164 323 966,39	163 496 340,16	
2007												33 399 406,59	
2008												43 325 051,85	
2009												62 114 971,81	
2010												63 307 690,56	
2011												71 286 279,64	
2012												92 117 954,69	
2013												107 123 804,97	
2014												124 300 532,66	
2015												196 344 666,72	
2016												417 406 805,52	
Total	420 055 607,50	199 292 156,13	126 088 000,10	109 231 621,97	93 493 421,23	72 616 260,41	64 392 637,72	63 164 122,08	44 117 487,56	33 912 849,42		1 374 223 505,17	

Devises : EUR

Fonds Propres (S.23.01.01)

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (01) Basic own funds

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35					
Ordinary share capital (gross of own shares)	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	200 000 000,00	200 000 000,00		0,00	
Subordinated mutual member accounts	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	0,00	0,00			
Preference shares	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	1 306 357 759,22	1 306 357 759,22			
Subordinated liabilities	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Devise : EUR

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (02) Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	0,00

Devise : EUR

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (03) Deductions not included in the reconciliation reserve

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Deductions for participations in financial and credit institutions					

Devise : EUR

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (04) Own funds

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Total basic own funds after deductions	1 506 357 759,22	1 506 357 759,22	0,00	0,00	0,00

Devise : EUR

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (05) Ancillary own funds

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Ancillary own funds					
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC					
Other ancillary own funds					
Total ancillary own funds					

Devise : EUR

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (06) Own funds

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Available and eligible own funds					
Total available own funds to meet the SCR	1 506 357 759,22	1 506 357 759,22	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	1 506 357 759,22	1 506 357 759,22	0,00	0,00	

Devise : EUR

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (07) Own funds

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Total eligible own funds to meet the SCR	1 506 357 759,22	1 506 357 759,22	0,00		0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	1 506 357 759,22	1 506 357 759,22	0,00		
SCR	835 403 984,21				
MCR	235 152 693,28				
Ratio of Eligible own funds to SCR	1,80				
Ratio of Eligible own funds to MCR	6,41				
Reconciliation reserve					
Excess of assets over liabilities	1 506 357 759,22				
Own shares (held directly and indirectly)					
Foreseeable dividends, distributions and charges					
Other basic own fund items	200 000 000,00				
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	0,00				
Reconciliation reserve	1 306 357 759,22				
Expected profits					
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business					
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non- life business	74 255 350,91	74 255 350,91			
Total expected profits included in future premiums (EPIFP)	74 255 350,91	74 255 350,91			

Devise : EUR

Capital de Solvabilité requis – Formule Standard (S.25.01.21)

S.25.01.21 - Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula (SCR-B2AD)

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

Fund number : 1 - Entity level

	Gross solvency capital requirement	USP	Simplifications
Solvency Capital Requirement calculated using standard formula			
Market risk	616 313 034,82		None
Counterparty default risk	20 442 074,16		
Life underwriting risk	13 346 088,80	None	None
Health underwriting risk	65 652 212,79	Standard deviation for NSLT health gross premium risk	None
Non-life underwriting risk	452 644 110,89	Standard deviation for NSLT health gross premium risk; Standard deviation for non-life premium risk	None
Diversification	-290 752 023,87		
Intangible asset risk	3 060 750,74		
Basic Solvency Capital Requirement	880 706 248,33		
Calculation of Solvency Capital Requirement			
Operational risk	45 115 126,53		
Loss-absorbing capacity of technical provisions	0,00		
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	-90 417 390,65		
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	0,00		
Solvency capital requirement excluding capital add-on	835 403 984,21		
Capital add-on already set	0,00		
Solvency capital requirement	835 403 984,21		
Other information on SCR			
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	0,00		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for remaining part	0,00		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	0,00		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	0,00		
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	0,00		

Devise : EUR

Minimum de Capital requis (S.28.01.01)

S.28.01.01 - 01 - MCR-B4A - 01- Minimum Capital Requirement (except for composite undertakings)

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	MCR components	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations			
MCRNL Result	235 152 693,28		
Medical expense insurance and proportional reinsurance		1 315 750,44	5 863 841,72
Income protection insurance and proportional reinsurance		44 956 505,23	142 795 643,19
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance		896 770 337,76	282 749 542,38
Other motor insurance and proportional reinsurance		109 344 197,66	447 142 348,38
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance		135 641 340,21	256 916 670,30
General liability insurance and proportional reinsurance		176 639 925,39	67 810 449,29
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance		34 888 444,11	39 708 074,16
Assistance and proportional reinsurance		0,00	77 513 522,82
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance		0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance		0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance		0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance		0,00	0,00

Devise : EUR

S.28.01.01 - 02 - MCR-B4A - 02- Minimum Capital Requirement (except for composite undertakings)

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	MCR components	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations			
MCRL Result	0,00		
Obligations with profit participation - guaranteed benefits		0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits		0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations		0,00	
Other life (re)insurance and health obligations		0,00	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations			0,00
Overall MCR calculation			
Linear MCR	235 152 693,28		
SCR	835 403 984,21		
MCR cap	375 931 792,90		
MCR floor	208 850 996,05		
Combined MCR	235 152 693,28		
Absolute floor of the MCR	3 700 000,00		
Minimum capital requirement	235 152 693,28		

Devise : EUR